



ARROYO & LAGAHE

Expertises

Contrôles et Diagnostics immobiliers

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : BILLAUT 2749 17.10.23

Le 18/10/2023



Propriétaire

Madame et Monsieur BILLAUT
7 Rue du Colonel Betboy
64530 PONTACQ

Adresse du bien expertisé

Maison individuelle
7 rue du Colonel Betboy
64530 PONTACQ

NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° BILLAUT 2749 17.10.23

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : 7 rue du Colonel Betboy
64530 PONTACQ

Type de bien : Maison individuelle

Date de construction : Antérieur au 1er janvier 1949

Propriétaire : Madame et Monsieur BILLAUT

AMIANTE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

TERMITES

Le présent examen fait état d'absence de termites dans le bâti le jour de la visite.

Date de validité : 16/04/2024

Commentaire : Indice d'infestation d'agents de dégradations biologiques du bois

PLOMB

Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence et Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.

Date de validité : 16/10/2024

ELEC

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

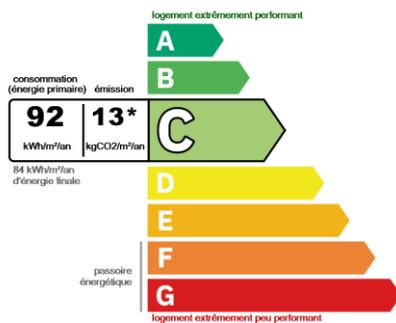
Date de validité : 16/10/2026

GAZ

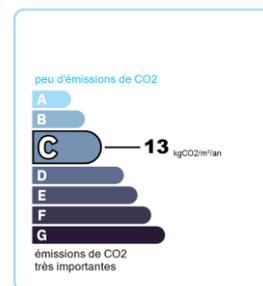
L'installation ne comporte aucune anomalie

Date de validité : 16/10/2026

DPE 2021



Date de validité : 16/10/2033



Estimation des coûts annuels d'énergie du logement :

Entre 1334 € et 1806 € par an

Numéro ADEME : 2364E3500299L

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Note de Synthèse

Date de validité : 17/04/2024

ERP

	Nature du risque	Bien	Travaux
	Inondation PPRn Inondation, approuvé le 26/11/2003	Non concerné	non
	Sismicité Zonage sismique : Moyenne	Concerné	non

Note de Synthèse

BILLAUT 2749 17.10.23

2/2

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;

Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES	
A.1 DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Maison individuelle Cat. du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles) Référence Cadastre : AC - 75, 76 Date du Permis de Construire : Non Communiquée Adresse : 7 rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ	Propriété de: Madame et Monsieur BILLAUT 7 Rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ
A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom : Madame et Monsieur BILLAUT Adresse : 7 Rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ Qualité : Particulier	Documents fournis : Néant Moyens mis à disposition : Néant
A.3 EXECUTION DE LA MISSION	
Rapport N° : BILLAUT 2749 17.10.23 A Le repérage a été réalisé le : 17/10/2023 Par : ARROYO Charles N° certificat de qualification : B2C 0368 Date d'obtention : 15/07/2020 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : B2C Certifications 24 Rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM Date de commande : 17/10/2023	Date d'émission du rapport : 17/10/2023 Accompagnateur : Le propriétaire Laboratoire d'Analyses : Adresse laboratoire : Numéro d'accréditation : Organisme d'assurance professionnelle : AXA France IARD SA Adresse assurance : 96 boulevard Alsace Lorraine 64000 PAU N° de contrat d'assurance : 11025719904 Date de validité : 01/01/2024

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
Signature et Cachet de l'entreprise 	Date d'établissement du rapport : Fait à BUROS le 17/10/2023 Cabinet : ARROYO & LAGAHE Expertises Noms des responsables : ARROYO Charles Nom du diagnostiqueur : ARROYO Charles

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire

CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Amiante

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
CONCLUSION(S)	1
SOMMAIRE	2
LISTE DES LOCAUX NON VISITÉS ET JUSTIFICATION	3
LISTE DES ÉLÉMENTS NON INSPECTÉS ET JUSTIFICATION	3
PROGRAMME DE REPERAGE	4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE (ART R.1334-20)	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDENTS	5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	6
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	9
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	11
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE.....	11
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.	11
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATÉRIAUX NON VISÉS PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE)	11
COMMENTAIRES.....	12
ELEMENTS D'INFORMATION	12
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	13
ANNEXE 2 – CROQUIS.....	16
ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS	23
ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ	30
ATTESTATION(S)	32

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Critère(s) ayant permis de conclure	Etat de dégradation	Photo
22	Atelier	Annexes	Conduit en vrac (stock)	Sol	Fibrociment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
23	Grenier - Annexe n°1	Annexes	Couverture	Toiture	Ardoises en fibrociment	B	Jugement personnel	Matériaux dégradé	
			Couverture en vrac (stock)	Sol	Plaques ondulées en fibrociment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
24	Stockage	Annexes	Conduit en vrac (stock)	Sol	Fibrociment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
26	Grenier - Annexe n°2	Annexes	Couverture	Toiture	Ardoises en fibrociment	B	Jugement personnel	Matériaux dégradé	
27	Maison individuelle	Extérieur	Evier stocké	Extérieur	Fibrociment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

→ Recommandation(s) au propriétaire

EP - Evaluation périodique

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
22	Atelier	Annexes	Conduit en vrac (stock)	Sol	Fibrociment
23	Grenier - Annexe n°1	Annexes	Couverture	Toiture	Ardoises en fibrociment
			Couverture en vrac (stock)	Sol	Plaques ondulées en fibrociment
24	Stockage	Annexes	Conduit en vrac (stock)	Sol	Fibrociment
26	Grenier - Annexe n°2	Annexes	Couverture	Toiture	Ardoises en fibrociment
27	Maison individuelle	Extérieur	Evier stocké	Extérieur	Fibrociment

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

D PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

E CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 17/10/2023

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

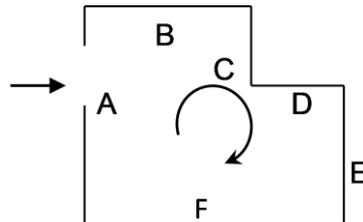
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 :

Sens du repérage pour évaluer un local :



F RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

G RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	SAS 	RDC	OUI	
2	Entrée 	RDC	OUI	
3	Salle à manger 	RDC	OUI	
4	Salon 	RDC	OUI	
5	Salle d'eau 	RDC	OUI	
6	WC n°1 	RDC	OUI	
7	Cuisine 	RDC	OUI	
8	Cellier 	RDC	OUI	
9	Chaufferie	SS	OUI	

Amiante



N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
				
10	Palier 	1er	OUI	
11	Chambre n°1 	1er	OUI	
12	Chambre n°2 	1er	OUI	
13	Chambre n°3 	1er	OUI	
14	Chambre n°4 	1er	OUI	
15	Dressing 	1er	OUI	
16	WC n°2 	1er	OUI	
17	Mezzanine 	2ème	OUI	
18	Chambre n°5 	2ème	OUI	

Amiante



N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
				
19	Chambre n°6 	2ème	OUI	
20	Chambre n°7 	2ème	OUI	
21	WC n°3 	2ème	OUI	
22	Atelier 	Annexes	OUI	
23	Grenier - Annexe n°1 	Annexes	OUI	
24	Stockage 	Annexes	OUI	
25	Garage ouvert 	Annexes	OUI	
26	Grenier - Annexe n°2 	Annexes	OUI	
27	Maison individuelle	Extérieur	OUI	

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE					
N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	SAS	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
2	Entrée	RDC	Mur	A, B, C, D, F, G, H, I, J	Plâtre - Peinture
			Mur	E	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Porte - Bâti intérieur	A	PVC
			Porte - Ouvrant intérieur	A	PVC
			Porte - Ouvrant extérieur	A	PVC
			Porte - Bâti extérieur	A	PVC
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Escalier - Ensemble des balustres	Toutes zones	Bois
			Escalier - Ensemble des contre-marches	Toutes zones	Bois
			Escalier - Ensemble des marches	Toutes zones	Bois
			Escalier - Limon	Toutes zones	Bois
			Escalier - Main-courante	Toutes zones	Bois
Escalier - Plinthe	Toutes zones	Bois			
3	Salle à manger	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	B	Aluminium
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Fenêtre n°2 - Volets	B	Aluminium
4	Salon	RDC	Plafond	Plafond	Solives - Peinture
			Mur	A, B, C, D, E, F, G, H	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
5	Salle d'eau	RDC	Plancher	Sol	Carrelage
			Mur	A, C	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Mur	B	Plâtre - Faïence murale
			Mur	D	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
6	WC n°1	RDC	Plancher	Sol	Carrelage
			Mur	A, B	Plâtre - Peinture
			Mur	C, D	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
7	Cuisine	RDC	Plancher	Sol	Carrelage
			Mur	A, B	Plâtre - Peinture
			Mur	C, D	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Solives	Plafond	Bois
			Fenêtre n°1 - Volets	C	Aluminium
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
8	Cellier	RDC	Plancher	Sol	Carrelage
			Fenêtre n°2 - Volets	D	Aluminium
			Mur	A, B, C, D, E, F, G, H	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Volets	H	Aluminium
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Porte - Bâti extérieur	E	PVC
9	Chaufferie	SS	Porte - Ouvrant extérieur	E	PVC
			Porte - Ouvrant intérieur	E	PVC
			Mur	A, B, C, D	Cailloux maçonnés

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Fenêtre - Embrasure	C	Cailloux maçonnés - Peinture
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton
10	Palier	1er	Mur	A, B, C, D, E, F, G, H, I, J	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
			Mur	F	Cailloux maçonnés
11	Chambre n°1	1er	Mur	A, B, C, D, E	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
12	Chambre n°2	1er	Mur	A, B, C, D, E	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
13	Chambre n°3	1er	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
14	Chambre n°4	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
15	Dressing	1er	Mur	A, B, D	Plâtre - Peinture
			Mur	C, E, F	Cailloux maçonnés
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
16	WC n°2	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
17	Mezzanine	2ème	Mur	A, B, C, D, E, F, G, H, I, J	Plâtre - Peinture
			Tableau n°1	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
			Tableau n°2	B	Bois - Peinture
			Eléments de charpente	Toutes zones	Bois
18	Chambre n°5	2ème	Tableau n°1	E	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
			Tableau n°3	E	Bois - Peinture
			Eléments de charpente	Toutes zones	Bois
19	Chambre n°6	2ème	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Tableau n°1	B	Bois - Peinture
			Tableau n°2	C	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
			Eléments de charpente	Toutes zones	Bois
20	Chambre n°7	2ème	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
			Eléments de charpente	Toutes zones	Bois
21	WC n°3	2ème	Mur	A, B, C	Plâtre - Peinture
			Mur	D	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
			Eléments de charpente	Toutes zones	Bois
22	Atelier	Annexes	Murs	Murs	Cailloux maçonnés - Enduit ciment
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Murs	Murs	Parpaings, béton
			Fenêtre(s)	Fenêtre	Bois
			Volets	Fenêtre	Bois
23	Grenier - Annexe n°1	Annexes	Plancher	Sol	Solivage bois + Lames de bois
			Murs	Murs	Cailloux maçonnés
			Charpente	Plafond	Bois

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
24	Stockage	Annexes	Murs	Murs	Briques
			Fenêtre(s)	Fenêtre	Bois
			Volets	Fenêtre	Bois
			Fenêtre(s)	Fenêtre	Bois
			Volets	Fenêtre	Bois
			Murs	Murs	Cailloux maçonnés - Enduit ciment
			Murs	Murs	Briques
			Plafond	Plafond	Solivage bois + Lames de bois
25	Garage ouvert	Annexes	Plancher	Sol	Béton
			Porte - Bâti extérieur	Porte	Bois
			Plancher	Sol	Terre battue
			Murs	Murs	Parpaings, béton
26	Grenier - Annexe n°2	Annexes	Plafond	Plafond	Béton
			Fenêtre(s)	Fenêtre	Bois
			Murs	Murs	Cailloux maçonnés
			Fenêtre(s)	Fenêtre	Bois
			Volets	Fenêtre	Bois
			Murs	Murs	Cailloux maçonnés
			Murs	Murs	Briques
27	Maison individuelle	Extérieur	Charpente	Plafond	Bois
			Plancher	Sol	Solivage bois + Lames de bois
			Murs de façade	Murs	Cailloux maçonnés - Enduit ciment
			Mur de façade - OUEST	Murs	Ardoises naturelles
			Couverture	Toiture	Ardoises naturelles
			Joues de chien assis	Toiture	Ardoises naturelles

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Présence	Critère(s) ayant permis de conclure	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
22	Atelier	Annexes	Conduit en vrac (stock)	Sol	Fibrociment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
23	Grenier - Annexe n°1	Annexes	Couverture	Toiture	Ardoises en fibrociment	B	A	Jugement personnel	MD	EP
			Couverture en vrac (stock)	Sol	Plaques ondulées en fibrociment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
24	Stockage	Annexes	Conduit en vrac (stock)	Sol	Fibrociment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
26	Grenier - Annexe n°2	Annexes	Couverture	Toiture	Ardoises en fibrociment	B	A	Jugement personnel	MD	EP
27	Maison individuelle	Extérieur	Evier stocké	Extérieur	Fibrociment	B	A	Jugement personnel	MND	EP

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE				
Présence	A : Amiante	N : Non Amianté		a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales	ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)		MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation			
	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement			
	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement			
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP Evaluation périodique			
	AC1 Action corrective de premier niveau			
	AC2 Action corrective de second niveau			

COMMENTAIRES
Néant

« Evaluation périodique »
<p>Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.</p> <p>Cette évaluation périodique consiste à :</p> <p>a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;</p> <p>b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.</p>

H ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ELEMENT : Couverture

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
BILLAUT	BILLAUT 2749 17.10.23	Annexes - Grenier - Annexe n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Ardoises en fibrociment		ARROYO Charles
Localisation		
Couverture - Toiture		
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		

ELEMENT : Couverture en vrac (stock)

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
BILLAUT	BILLAUT 2749 17.10.23	Annexes - Grenier - Annexe n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Plaques ondulées en fibrociment		ARROYO Charles
Localisation		
Couverture en vrac (stock) - Sol		
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		

ELEMENT : Conduit en vrac (stock)

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
BILLAUT	BILLAUT 2749 17.10.23	Annexes - Atelier
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibrociment		ARROYO Charles
Localisation		
Conduit en vrac (stock) - Sol		
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		

ELEMENT : Conduit en vrac (stock)

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
BILLAUT	BILLAUT 2749 17.10.23	Annexes - Stockage
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibrociment		ARROYO Charles
Localisation		
Conduit en vrac (stock) - Sol		
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		

ELEMENT : Couverture

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
BILLAUT	BILLAUT 2749 17.10.23	Annexes - Grenier - Annexe n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Ardoises en fibrociment		ARROYO Charles
Localisation		
Couverture - Toiture		
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		

ELEMENT : Evier stocké

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
BILLAUT	BILLAUT 2749 17.10.23	Extérieur - Maison individuelle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibrociment		ARROYO Charles
Localisation		
Evier stocké - Extérieur		
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		

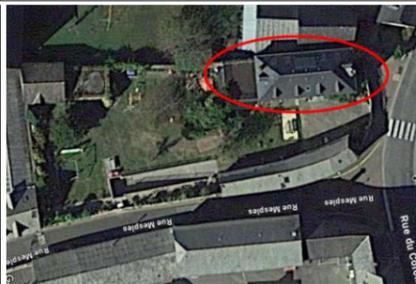
ANNEXE 2 – CROQUIS



ARROYO & LAGAHE Expertises
Contrôles et Diagnostics immobiliers

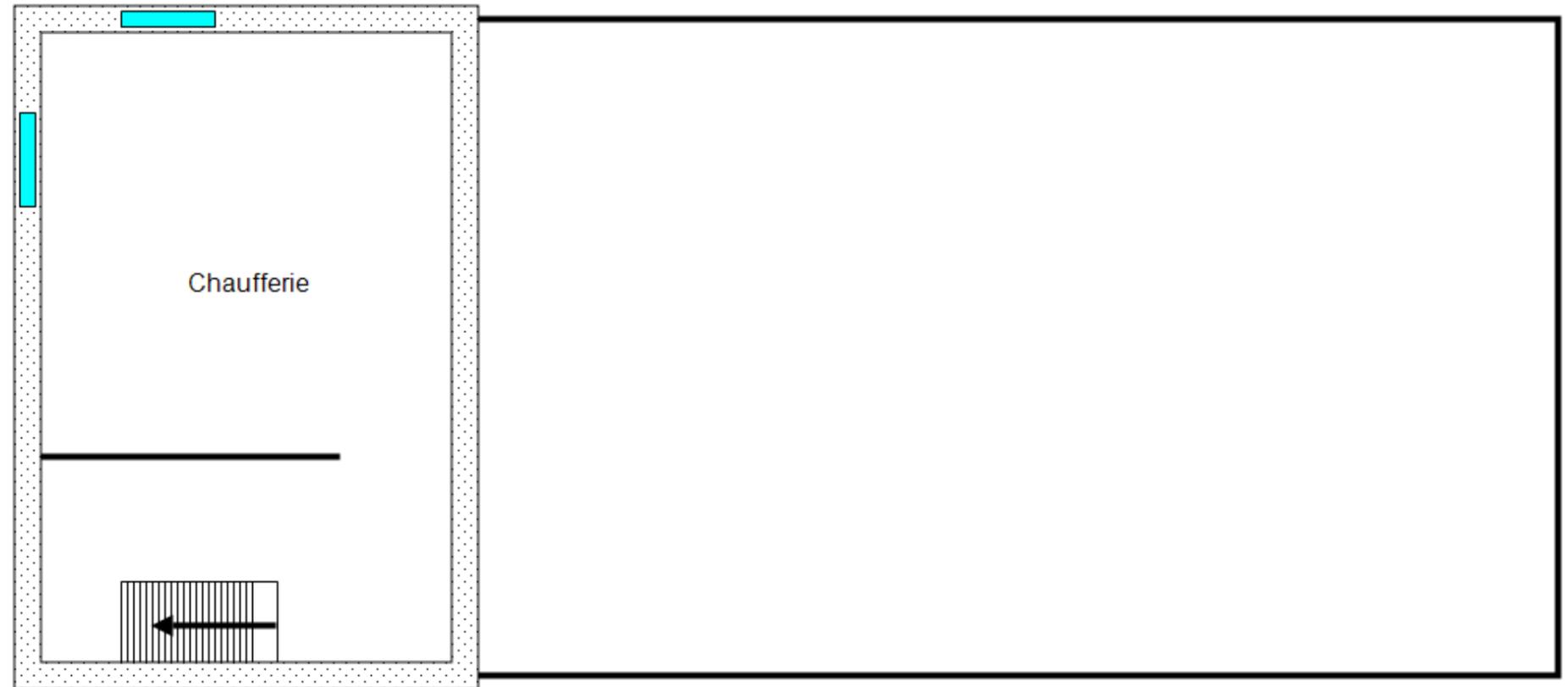
N° dossier :	BILLAUT 2749 17.10.23
Date :	18/10/2023
Intervenant :	ARROYO Charles
Titre :	Maison individuelle
Adresse :	7 rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ
Bât.- Niveau - Lot :	SS
Commentaire :	

Légende :



Plan de masse :

SS - Maison individuelle



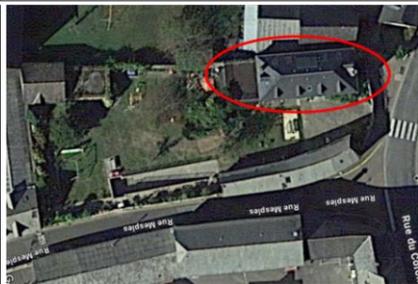


ARROYO & LAGAHE Expertises
Contrôles et Diagnostics immobiliers

N° dossier :	BILLAUT 2749 17.10.23
Date :	18/10/2023
Intervenant :	ARROYO Charles
Titre :	Maison individuelle
Adresse :	7 rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ
Bât.- Niveau - Lot :	RDC
Commentaire :	

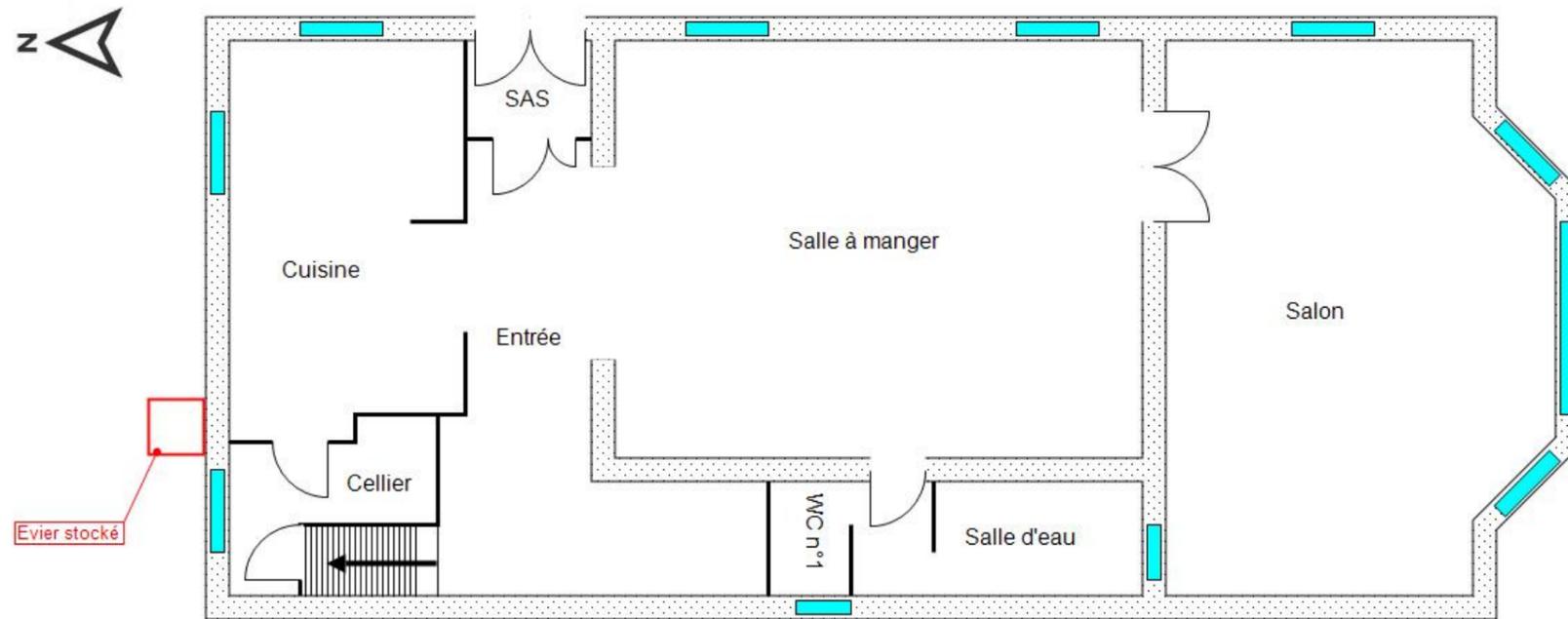
 Elements contenant de l'amiante

Légende :



Plan de masse :

RDC - Maison individuelle





ARROYO & LAGAHE Expertises
Contrôles et Diagnostics immobiliers

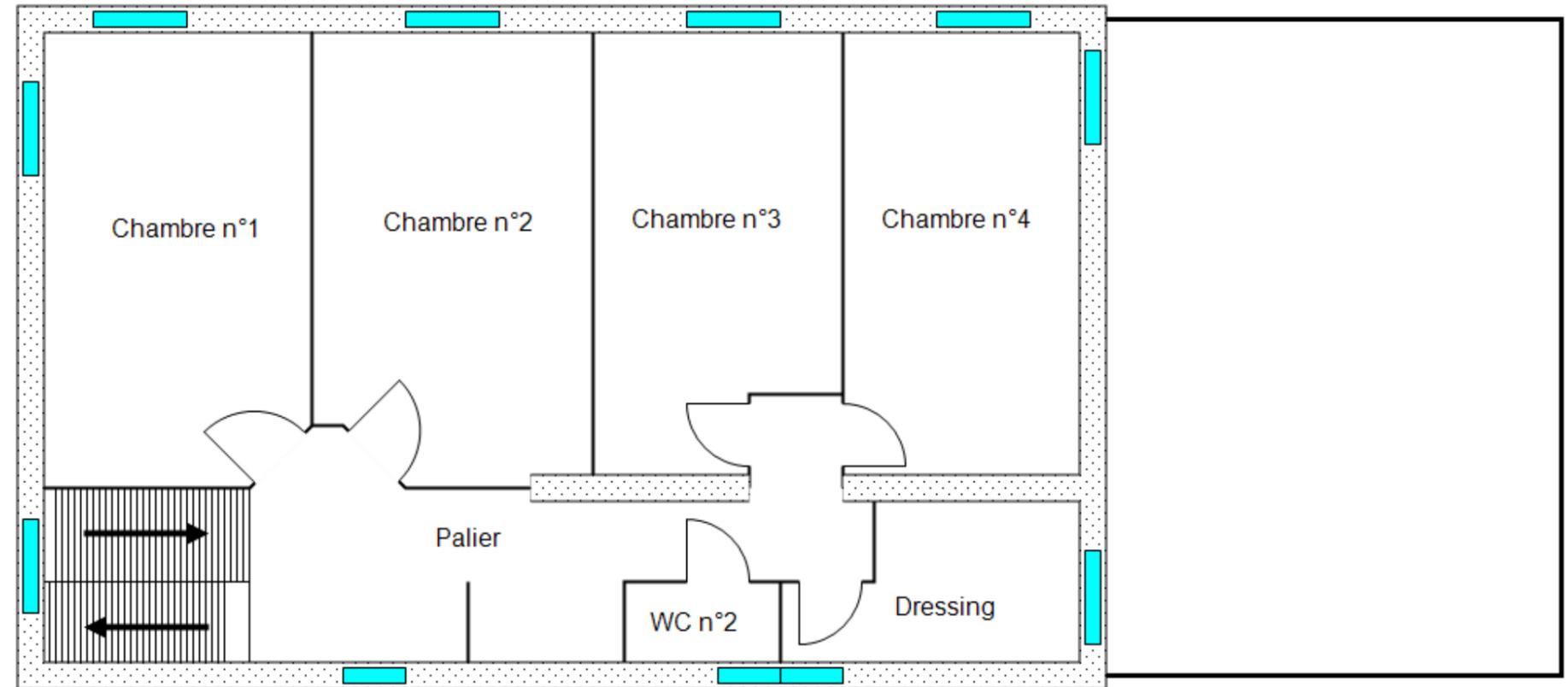
N° dossier :	BILLAUT 2749 17.10.23
Date :	18/10/2023
Intervenant :	ARROYO Charles
Titre :	Maison individuelle
Adresse :	7 rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ
Bât.- Niveau - Lot :	1er
Commentaire :	

Légende :



Plan de masse :

1er - Maison individuelle





ARROYO & LAGAHE Expertises
Contrôles et Diagnostics immobiliers

N° dossier :	BILLAUT 2749 17.10.23
Date :	18/10/2023
Intervenant :	ARROYO Charles
Titre :	Maison individuelle
Adresse :	7 rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ
Bât.- Niveau - Lot :	2ème
Commentaire :	

Légende :



Plan de masse :

2ème - Maison individuelle

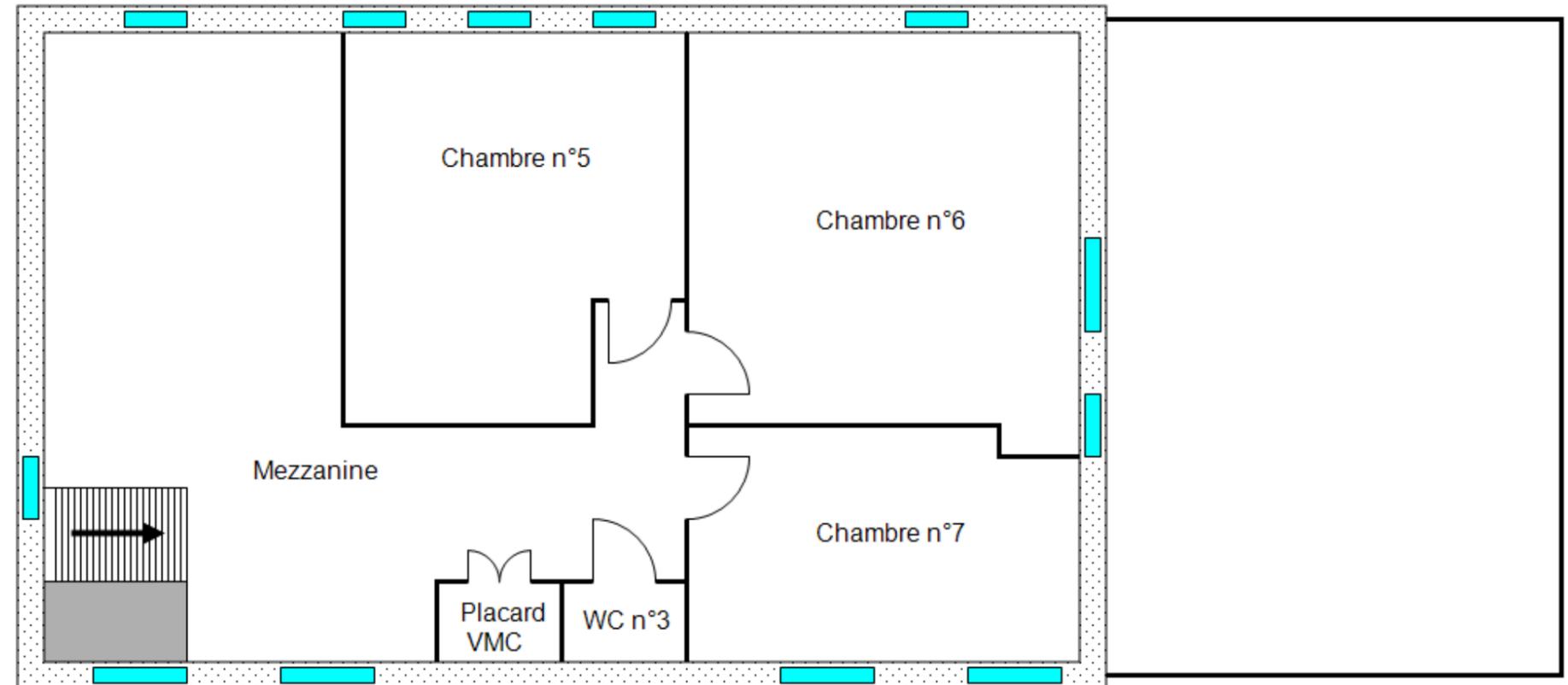


Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante



ARROYO & LAGAHE Expertises
Contrôles et Diagnostics immobiliers

N° dossier :	BILLAUT 2749 17.10.23
Date :	18/10/2023
Intervenant :	ARROYO Charles
Titre :	Annexes n°1
Adresse :	7 rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ
Bât.- Niveau - Lot :	Annexes
Commentaire :	

- Elements contenant de l'amiante
- Conduits amiantés
- Couverture amiantée

Légende :

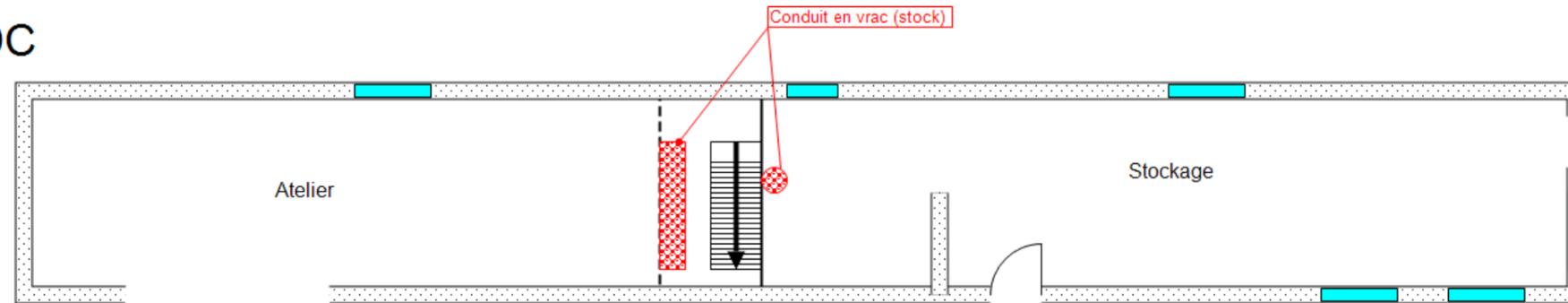


Plan de masse :

Annexe n°1



RDC



1er

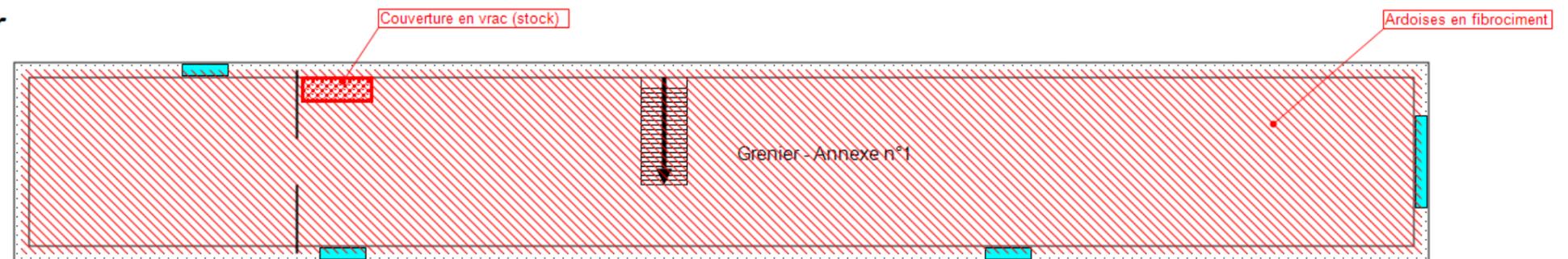


Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante



ARROYO & LAGAHE Expertises
Contrôles et Diagnostics immobiliers

N° dossier :	BILLAUT 2749 17.10.23
Date :	18/10/2023
Intervenant :	ARROYO Charles
Titre :	Annexes n°2
Adresse :	7 rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ
Bât.- Niveau - Lot :	Annexes
Commentaire :	

 Couverture amiantée

Légende :



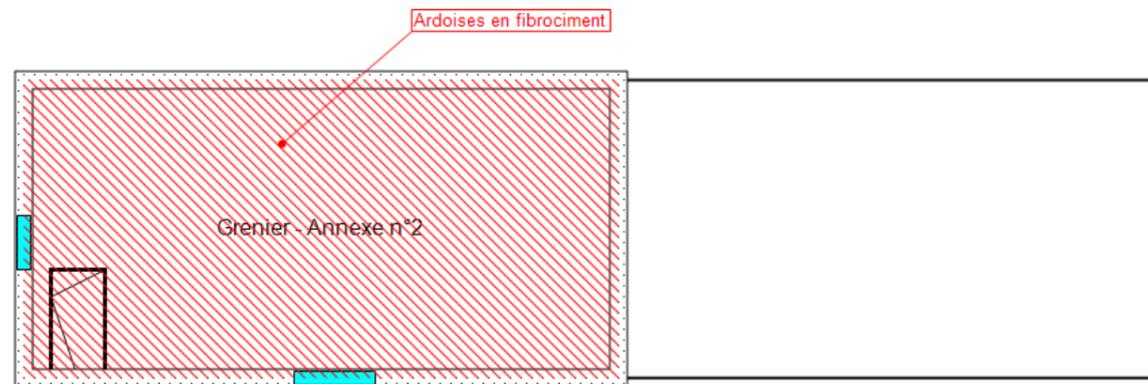
Plan de masse :

Annexe n°2 

RDC



1er



ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B,
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau
AC2	Action corrective de 2 nd niveau

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

- prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

Amiante



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	BILLAUT 2749 17.10.23 A
Date de l'évaluation	17/10/2023
Bâtiment	Maison individuelle 7 rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ
Etage	Annexes
Pièce ou zone homogène	Atelier
Elément	Conduit en vrac (stock)
Matériau / Produit	Fibrociment
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Atelier
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>	AC2	



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 2

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	BILLAUT 2749 17.10.23 A
Date de l'évaluation	17/10/2023
Bâtiment	Maison individuelle 7 rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ
Etage	Annexes
Pièce ou zone homogène	Grenier - Annexe n°1
Elément	Couverture
Matériau / Produit	Ardoises en fibrociment
Repérage	Toiture
Destination déclarée du local	Grenier - Annexe n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>		EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>		AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input checked="" type="checkbox"/>		EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 3

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	BILLAUT 2749 17.10.23 A
Date de l'évaluation	17/10/2023
Bâtiment	Maison individuelle 7 rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ
Etage	Annexes
Pièce ou zone homogène	Grenier - Annexe n°1
Elément	Couverture en vrac (stock)
Matériau / Produit	Plaques ondulées en fibrociment
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Grenier - Annexe n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
			Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 4

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	BILLAUT 2749 17.10.23 A
Date de l'évaluation	17/10/2023
Bâtiment	Maison individuelle 7 rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ
Etage	Annexes
Pièce ou zone homogène	Stockage
Elément	Conduit en vrac (stock)
Matériau / Produit	Fibrociment
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Stockage
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2		

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 5

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	BILLAUT 2749 17.10.23 A
Date de l'évaluation	17/10/2023
Bâtiment	Maison individuelle 7 rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ
Etage	Annexes
Pièce ou zone homogène	Grenier - Annexe n°2
Elément	Couverture
Matériau / Produit	Ardoises en fibrociment
Repérage	Toiture
Destination déclarée du local	Grenier - Annexe n°2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input checked="" type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2	

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 6

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	BILLAUT 2749 17.10.23 A
Date de l'évaluation	17/10/2023
Bâtiment	Maison individuelle 7 rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ
Etage	Extérieur
Pièce ou zone homogène	Maison individuelle
Elément	Evier stocké
Matériau / Produit	Fibrociment
Repérage	Extérieur
Destination déclarée du local	Maison individuelle
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>			EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangers de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des

BILLAUT 2749 17.10.23 A

30/34

informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptible de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



ATTESTATION(S)

Votre Assurance

▶ RCE PRESTATAIRES



SAS ARROYO LAGAHE EXPERTISE
909 ROUTE DE MORLAAS
64160 BUROS FR

AGENT

M REYNAUD WILFRIED
96 BD ALSACE LORRAINE
64000 PAU
Tél : 0559329200
Fax : 05 59 32 67 30
Email : AGENCE.REYNAUD@AXA.FR
Portefeuille : 0064010244

Vos références :

Contrat n° 11025719904
Client n° 3995375804

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS ARROYO LAGAHE EXPERTISE
909 ROUTE DE MORLAAS
64160 BUROS

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 11025719904 ayant pris effet le 26/01/2023.

Le présent contrat garantit la, ou les, activité(s) suivante(s) :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS
DIAGNOSTIC AVANT TRAVAUX/DÉMOLITION
RECHERCHE D'AMIANTE SUR ENROBE PAR CAROTTAGE ET D'HYDROCARBURES AROMATIQUES
POLYCYCLIQUES DANS LES ENROBES BITUMINEUX
INFILTROMETRIE MESURÉES SELON LA NORME NF EN 13829
VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DU BATIMENT À LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION THERMIQUE RT2012/
RE2020
AUDIT ENERGETIQUE

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2023 au 01/01/2024 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PAU le 1 février 2023
Pour la société :

100626202020201

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1

Amiante



Les montants d'indemnisation et les franchises sont fixés par sinistre, sauf lorsque la mention « par année d'assurance » figure au tableau ci-dessous.

Lorsque le montant de la garantie est fixé par année d'assurance, il s'entend quel que soit le nombre de sinistres touchant une même année d'assurance. Il s'épuise au fur et à mesure des règlements effectués.

Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 5.3 des conditions générales.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance	
Dont :		
<input type="checkbox"/> Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance	NEANT
<input type="checkbox"/> Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance	380 €
<input type="checkbox"/> Dommages immatériels non consécutifs	150.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
<input type="checkbox"/> Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre	380 €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	500.000 € par année d'assurance dont 300.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) : Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	400 € 400 €
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/1



CERTIFICAT DE QUALIFICATION

 CERTIFICATION DE PERSONNES Accréditation n°4-0557 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr	 Bureau Contrôle Certification	N° de certification B2C - 0368
CERTIFICATION attribuée à :		
Charles ARROYO Dans les domaines suivants :		
Domaine Amiante sans mention	Obtenu le : 15/07/2020	Valable jusqu'au : 14/07/2027*
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.</small>		
Domaine Amiante avec mention	Obtenu le : 15/07/2020	Valable jusqu'au : 14/07/2027*
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.</small>		
Domaine Plomb sans mention	Obtenu le : 15/07/2020	Valable jusqu'au : 14/07/2027*
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.</small>		
Domaine Energie sans mention (DPE)	Obtenu le : 15/07/2020	Valable jusqu'au : 14/07/2027*
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.</small>		
Domaine Energie avec mention (DPE)	Obtenu le : 15/07/2020	Valable jusqu'au : 14/07/2027*
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.</small>		
Domaine Électricité	Obtenu le : 15/07/2020	Valable jusqu'au : 14/07/2027*
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.</small>		
Domaine Gaz	Obtenu le : 15/07/2020	Valable jusqu'au : 14/07/2027*
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.</small>		
Domaine Termites Métropole	Obtenu le : 15/07/2020	Valable jusqu'au : 14/07/2027*
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.</small>		
Fait à STRASBOURG, le 15 juillet 2020		
		Gérant, Alexandre STEGER 
<small>*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance. La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com</small>		
<small>16 rue Eugène Delacroix • 67200 STRASBOURG • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com</small>		

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS	
<ul style="list-style-type: none"> Localisation du ou des bâtiments 	
<p>Désignation du ou des lots de copropriété : Maison individuelle Adresse : 7 rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ Nombre de Pièces : Numéro de Lot : Référence Cadastre : AC - 75, 76</p> <p>Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.</p>	<p>Descriptif du bien : Maison individuelle construit(e) en 1900 Encombrement constaté : Certaines pièces sont encombrées Annexes encombrées Occupé, meublé Situation du lot ou des lots de copropriété Etage : Bâtiment : Porte : Escalier : Bâti : OUI Document(s) joint(s) : Néant</p>
B DESIGNATION DU CLIENT	
<ul style="list-style-type: none"> Désignation du client <p>Nom / Prénom : Madame et Monsieur BILLAUT Qualité : Particulier Adresse : 7 Rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ</p> <ul style="list-style-type: none"> Si le client n'est pas le donneur d'ordre : <p>Nom / Prénom : Qualité : Adresse :</p> <p>Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : Le propriétaire</p>	
C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
<ul style="list-style-type: none"> Identité de l'opérateur de diagnostic <p>Nom / Prénom : ARROYO Charles Raison sociale et nom de l'entreprise : SAS ARROYO & LAGAHE Expertises Adresse : 909 route de Morlaàs 64160 BUROS N° Siret : 94835067300018 N° certificat de qualification : B2C 0368 Date d'obtention : 15/07/2020</p> <p>Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : B2C Certifications 24 Rue des Prés , 67380 LINGOLSHEIM</p>	<p>Organisme d'assurance professionnelle : AXA France IARD SA</p> <p>N° de contrat d'assurance : 11025719904</p> <p>Date de validité du contrat d'assurance : 01/01/2024</p>

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de termites dans le bâti le jour de la visite.



D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
SS		
Chaufferie 	Mur - Cailloux maçonnés	Absence d'indice.
	Fenêtre Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Embrasure - Cailloux maçonnés Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Béton	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
Annexes		
Atelier 	Murs - Cailloux maçonnés Enduit ciment	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Escalier - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Parpaings, béton	Absence d'indice.
	Conduit en vrac (stock) - Fibrociment	Absence d'indice.
	Fenêtre(s) - Bois	Absence d'indice.
	Volets - Bois	Absence d'indice.
Stockage 	Fenêtre(s) - Bois	Absence d'indice.
	Volets - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Cailloux maçonnés Enduit ciment	Absence d'indice.
	Murs - Briques	Absence d'indice.
	Plafond - Solivage bois + Lames de bois	Absence d'indice.
	Plancher - Terre battue	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Escalier - Bois	Absence d'indice.
	Porte Bâti extérieur - Bois	Absence d'indice.
Conduit en vrac (stock) - Fibrociment	Absence d'indice.	
Garage ouvert 	Murs - Parpaings, béton	Absence d'indice.
	Plafond - Béton	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Fenêtre(s) - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Cailloux maçonnés	Absence d'indice.
Extérieur		
Maison individuelle	Murs de façade - Cailloux maçonnés Enduit ciment	Absence d'indice.
	Mur de façade - OUEST - Ardoises naturelles	Absence d'indice.
	Couverture - Ardoises naturelles	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Joues de chien assis - Ardoises naturelles	Absence d'indice.
	Evier stocké - Fibrociment	Absence d'indice.
RDC		
SAS 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
Entrée 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Faïence murale + peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Porte Bâti extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des balustres - Bois	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des contre-marches - Bois	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des marches - Bois	Absence d'indice.
	Escalier Limon - Bois	Absence d'indice.
Escalier Main-courante - Bois	Absence d'indice.	
Escalier Plinthe - Bois	Absence d'indice.	
Salle à manger 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Garde-corps n°1 - Bois, métal Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Volets - Aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Garde-corps n°2 - Bois, métal Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Solives Peinture	Absence d'indice.
Salon 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°4 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°4 Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°4 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°4 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
Fenêtre n°5 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Fenêtre n°5 Bâti - PVC	Absence d'indice.	
Fenêtre n°5 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.	
Fenêtre n°5 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.	
Salle d'eau 	Mur - Plâtre Faïence murale + peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Faïence murale	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
<p>WC n°1</p> 	Fenêtre Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Faïence murale + peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	<p>Cuisine</p> 	Mur - Plâtre Peinture
Mur - Plâtre Faïence murale + peinture		Absence d'indice.
Solives - Bois		Absence d'indice.
Fenêtre n°1 Volets - Aluminium		Absence d'indice.
Fenêtre n°1 Bâti - PVC		Absence d'indice.
Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - PVC		Absence d'indice.
Plinthes - Carrelage		Absence d'indice.
Plafond - Plâtre Peinture		Absence d'indice.
Plancher - Carrelage		Absence d'indice.
Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - PVC		Absence d'indice.
Fenêtre n°2 Volets - Aluminium		Absence d'indice.
Fenêtre n°2 Bâti - PVC		Absence d'indice.
Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - PVC		Absence d'indice.
Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - PVC		Absence d'indice.
Garde-corps - Bois, métal Peinture		Absence d'indice.
<p>Cellier</p> 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Aluminium	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Garde-corps - Bois, métal Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte Bâti intérieur - PVC	Absence d'indice.
1er		
Palier 	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Garde-corps - Bois, métal Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Mur - Cailloux maçonnés	Absence d'indice.
Chambre n°1 	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Garde-corps n°1 - Bois, métal Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.	
Garde-corps n°2 - Bois, métal Peinture	Absence d'indice.	
Chambre n°2 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
Fenêtre Bâti - PVC	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Garde-corps - Bois, métal Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°3 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Garde-corps - Bois, métal Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°4 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Garde-corps n°1 - Bois, métal Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
Garde-corps n°2 - Bois, métal Peinture	Absence d'indice.	
Dressing	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre n°1 Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Cailloux maçonnés	Absence d'indice.
	Porte Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Placard Bâti - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Placard Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Placard Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
WC n°2 	Fenêtre Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
Annexes		
Grenier - Annexe n°1 	Plancher - Solivage bois + Lames de bois	Absence d'indice.
	Murs - Cailloux maçonnés	Absence d'indice.
	Charpente - Bois	Absence d'indice.
	Couverture - Ardoises en fibrociment	Absence d'indice.
	Murs - Briques	Absence d'indice.
	Volets - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre(s) - Bois	Absence d'indice.
Couverture en vrac (stock) - Plaques ondulées en fibrociment	Absence d'indice.	
Grenier -	Fenêtre(s) - Bois	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Annexe n°2 	Volets - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Cailloux maçonnés	Absence d'indice.
	Murs - Briques	Absence d'indice.
	Charpente - Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Solivage bois + Lames de bois	Absence d'indice.
	Couverture - Ardoises en fibrociment	Absence d'indice.
2ème		
Mezzanine 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Tableau n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°4 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°4 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°4 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Tableau n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Placard Bâti - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Placard Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Placard Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°4 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
Fenêtre n°3 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Eléments de charpente - Bois	Absence d'indice.	
Chambre n°5 	Fenêtre n°3 Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Bâti - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.
	Tableau n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.
	Porte Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Tableau n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Eléments de charpente - Bois	Absence d'indice.
	Chambre n°6 	Mur - Plâtre Peinture
Porte Bâti extérieur - Bois Peinture		Absence d'indice.
Porte Bâti intérieur - Bois Peinture		Absence d'indice.
Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture		Absence d'indice.
Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture		Absence d'indice.
Fenêtre n°1 Bâti - PVC		Absence d'indice.
Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - PVC		Absence d'indice.
Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - PVC		Absence d'indice.
Fenêtre n°2 Bâti extérieur - Bois Peinture		Absence d'indice.
Fenêtre n°2 Bâti intérieur - Bois Peinture		Absence d'indice.
Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture		Absence d'indice.
Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture		Absence d'indice.
Fenêtre n°3 Bâti - PVC		Absence d'indice.
Fenêtre n°3 Ouvrant extérieur - PVC		Absence d'indice.
Fenêtre n°3 Ouvrant intérieur - PVC		Absence d'indice.
Tableau n°1 - Bois Peinture		Absence d'indice.
Tableau n°2 - Bois Peinture		Absence d'indice.
Plafond - Plâtre Peinture		Absence d'indice.
Plancher - Parquet bois		Absence d'indice.
Eléments de charpente - Bois		Absence d'indice.
Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Chambre n°7 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre n°1 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
	Éléments de charpente - Bois	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
WC n°3 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Faïence murale + peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Bâti intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
	Éléments de charpente - Bois	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.

LEGENDE

(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Général :

Les parties d'ouvrages et éléments bois incorporés dans la structure du bâtiment (doublage des parois, espaces intérieurs des cloisons, gaines ou espaces techniques non visitables) ne sont pas contrôlés faute d'accessibilité, notre mission n'autorisant pas de démontage ou de sondage destructif.

Les faces de bois des éléments de structure, de menuiserie, d'ornement en contact avec la maçonnerie ne sont pas vérifiées car non visibles et non accessibles par conception. Les éléments recouverts ou inaccessibles (sol, mur, plafond) par du revêtement fixé ou collé, par du mobilier pondéreux ne sont pas examinés par manque d'accessibilité.

Spécifique à la mission :

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloses non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloses rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Indice d'infestation d'agents de dégradations biologiques du bois

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

I NOTES et MENTIONS

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 16/04/2024.

Note 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Note 2 : Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

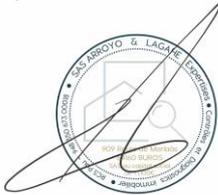
Note 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B2C Certifications

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

J CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence : BILLAUT 2749 17.10.23 T

Fait à : BUROS le : 17/10/2023

Visite effectuée le : 17/10/2023

Durée de la visite : 4 h 00 min

Noms des responsables : ARROYO Charles

Opérateur : Nom : ARROYO

Prénom : Charles

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A		Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP									
<p>Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.</p> <p>Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).</p> <p>La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.</p> <p>Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie</p>											
B		Objet du CREP									
<input checked="" type="checkbox"/>	Les parties privatives	<input checked="" type="checkbox"/>	Avant la vente								
<input type="checkbox"/>	Occupées	<input type="checkbox"/>	Ou avant la mise en location								
Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non											
Nombre d'enfants de moins de 6 ans :											
<input type="checkbox"/>	Ou les parties communes d'un immeuble	<input type="checkbox"/>	Avant travaux								
C		D									
Adresse du bien		Propriétaire									
7 rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ		Nom : Madame et Monsieur BILLAUT Adresse : 7 Rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ									
E											
Commanditaire de la mission											
Nom : Madame et Monsieur BILLAUT		Adresse : 7 Rue du Colonel Betboy									
Qualité : Particulier		64530 PONTACQ									
F											
L'appareil à fluorescence X											
Nom du fabricant de l'appareil : Protec		Nature du radionucléide : Cobalt 57									
Modèle de l'appareil : LPA-1		Date du dernier chargement de la source : 02/11/2022									
N° de série : 4021		Activité de la source à cette date : 444 MBq									
G											
Dates et validité du constat											
N° Constat : BILLAUT 2749 17.10.23 P		Date du rapport : 17/10/2023									
Date du constat : 17/10/2023		Date limite de validité : 16/10/2024									
Conclusion											
Classement des unités de diagnostic :											
Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
447	109	24,38 %	302	67,56 %	0	0,00 %	15	3,36 %	21	4,70 %	
Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence											
Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.											
Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.											
En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.											
I											
Auteur du constat											
Signature			Cabinet : ARROYO & LAGAHE Expertises								
			Nom des responsables : ARROYO Charles								
			Nom du diagnostiqueur : ARROYO Charles								
			Organisme d'assurance : AXA France IARD SA								
			Police : 11025719904								

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT	
RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIÉTAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL À FLUORESCENCE X	1
DATES ET VALIDITÉ DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1
RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES.....	3
ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 À 12 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ;	3
ARRÊTÉ DU 19 AOÛT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION	3
L'AUTEUR DU CONSTAT	3
DÉCLARATION ASN ET PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ÉTALONNAGE DE L'APPAREIL	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE ÉVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
LISTE DES LOCAUX VISITES	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4
METHODOLOGIE EMPLOYEE	4
VALEUR DE RÉFÉRENCE UTILISÉE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATÉGIE DE MESURAGE	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5
PRESENTATION DES RESULTATS	5
CROQUIS	6
RESULTATS DES MESURES	10
COMMENTAIRES	30
LES SITUATIONS DE RISQUE.....	31
TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ	31
OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES	31
ANNEXES.....	32
NOTICE D'INFORMATION	32

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1	L'auteur du constat		
Nom et prénom de l'auteur du constat :	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : B2C Certifications, 24 Rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM		
ARROYO Charles	Numéro de Certification de qualification : B2C 0368		
	Date d'obtention : 15/07/2020		

2.2	Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)		
Déclaration ASN (DGSNR) :			Date d'autorisation :
Nom du titulaire :			
Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) :			

2.3	Etalonnage de l'appareil		
Fabriquant de l'étalon : ECKERT ZIEGLER			Concentration : 1,04 mg/cm ²
N° NIST de l'étalon : V2 - 568			Incertitude : 0,01 mg/cm ²

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	17/10/2023	1,04
En fin du CREP	642	17/10/2023	1,04
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4	Le laboratoire d'analyse éventuel		
Nom du laboratoire : NC			Coordonnées : NC
Nom du contact : NC			

2.5	Description de l'ensemble immobilier		
Année de construction : Antérieur au 1er janvier 1949			Nombre de cages d'escalier : 1
Nombre de bâtiments : 1			Nombre de niveaux : 3

2.6	Le bien objet de la mission		
Adresse :	7 rue du Colonel Betboy	Bâtiment :	
	64530 PONTACQ	Entrée/cage n° :	
Type :	Maison individuelle	Etage :	
Nombre de Pièces :		Situation sur palier :	
Référence Cadastre : AC - 75, 76		Destination du bâtiment :	Habitation (Maisons individuelles)

2.7	Occupation du bien		
L'occupant est	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire :	
		Nom :	

2.8	Liste des locaux visités		
N°	Local	Etage	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

1	SAS	RDC
2	Entrée	RDC
3	Salle à manger	RDC
4	Salon	RDC
5	Salle d'eau	RDC
6	WC n°1	RDC
7	Cuisine	RDC
8	Cellier	RDC
9	Chaufferie	SS
10	Palier	1er
11	Chambre n°1	1er
12	Chambre n°2	1er
13	Chambre n°3	1er
14	Chambre n°4	1er
15	Dressing	1er
16	WC n°2	1er
17	Mezzanine	2ème
18	Chambre n°5	2ème
19	Chambre n°6	2ème
20	Chambre n°7	2ème
21	WC n°3	2ème

2.9	Liste des locaux non visités
Néant, tous les locaux ont été visités.	

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb
 Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².
 Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1	Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x
Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm ²	

3.2	Stratégie de mesurage
<p>Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ; • 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ; • 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local. <p>Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.</p>	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

3.3

Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb – Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

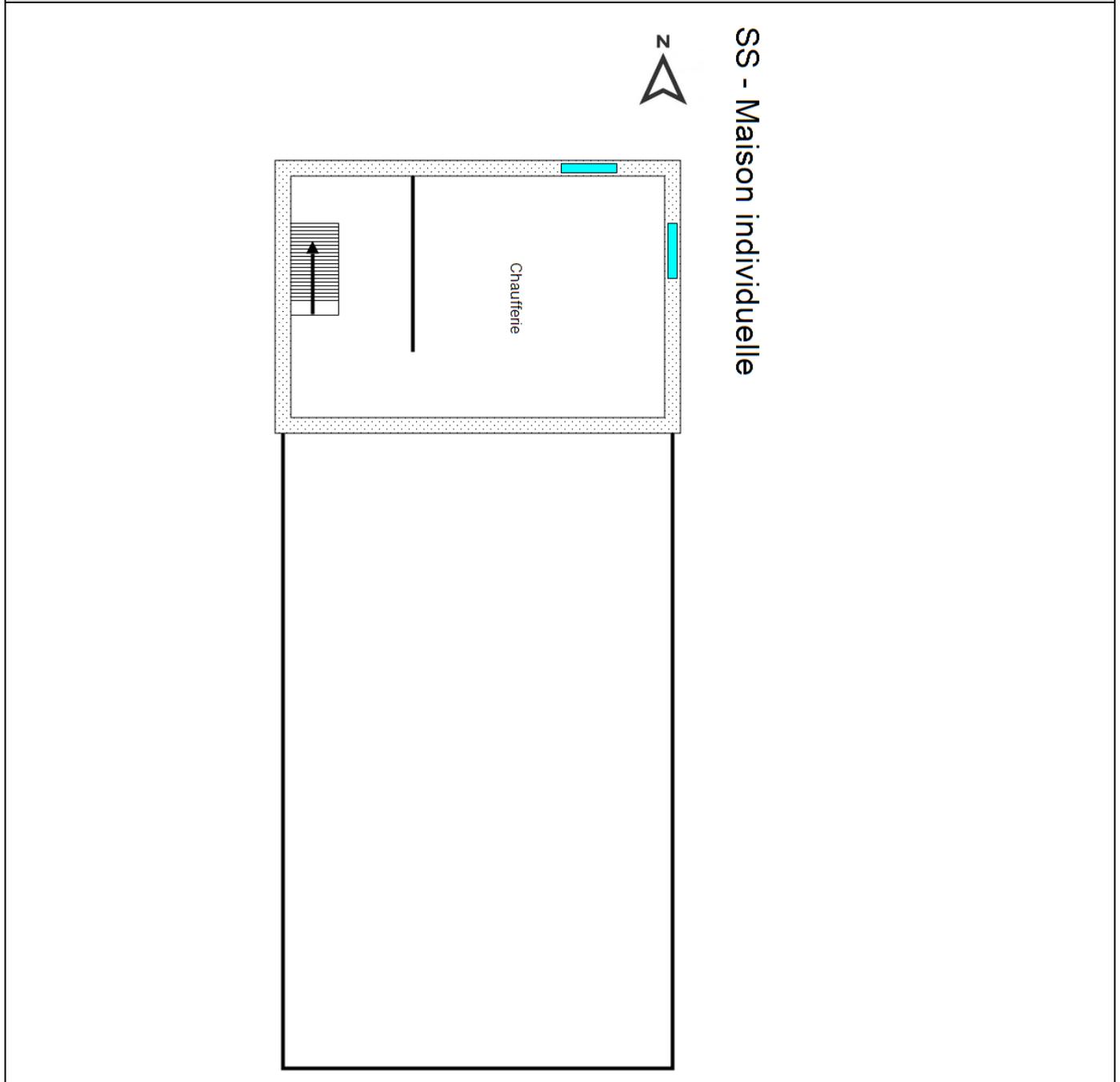
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

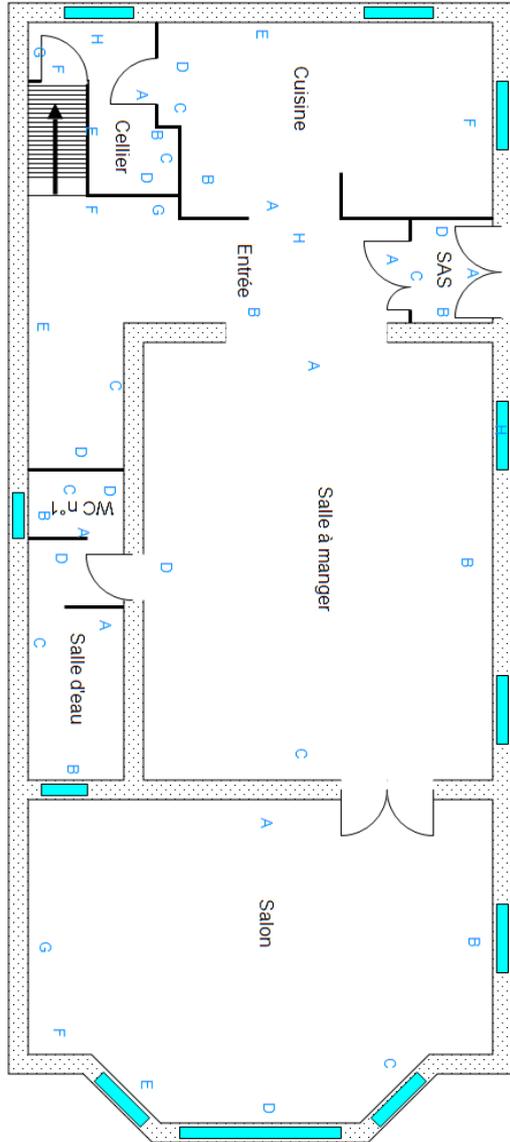
5 CROQUIS

Maison individuelle



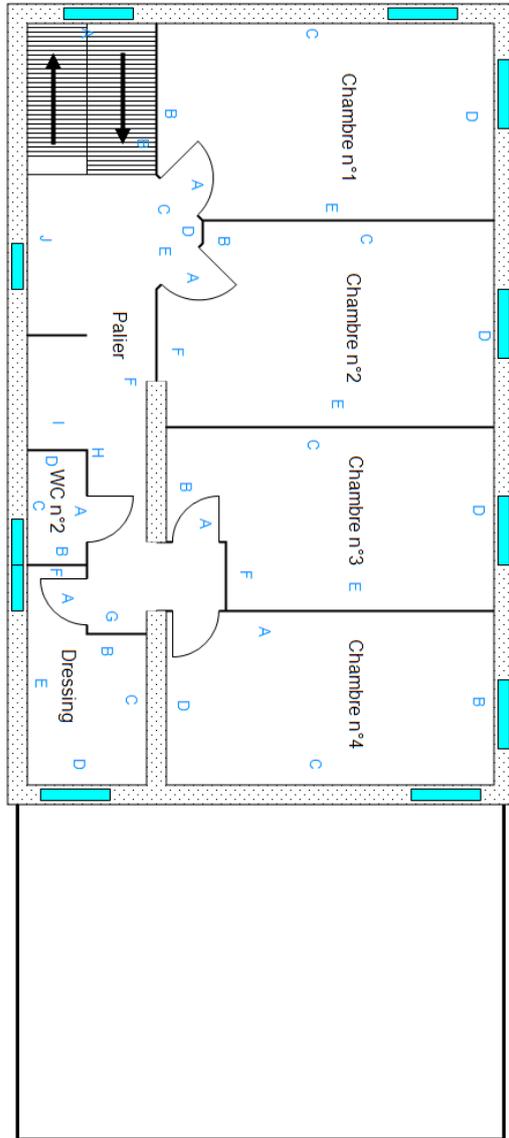
Maison individuelle

RDC - Maison individuelle



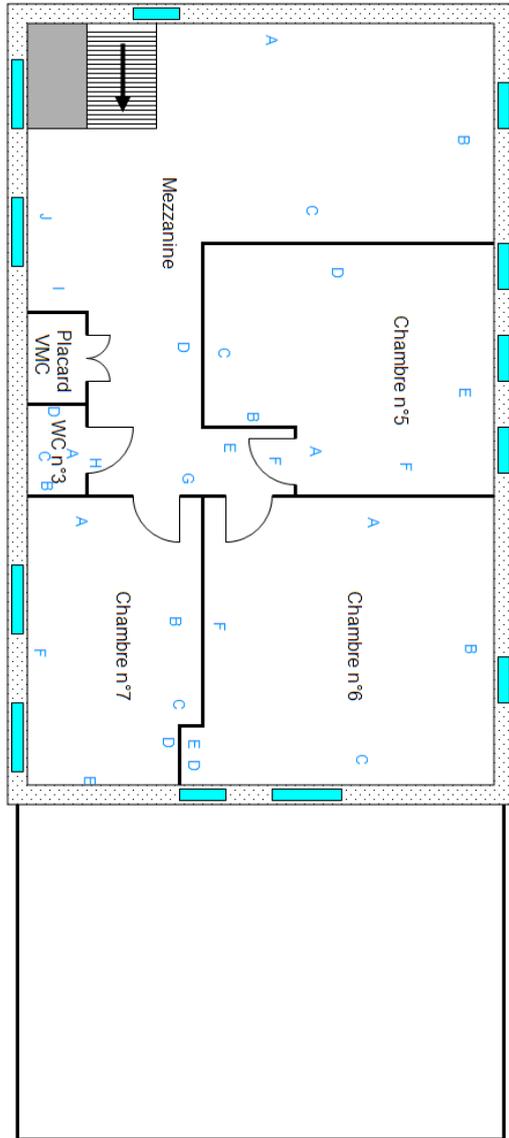
Maison individuelle

1er - Maison individuelle



Maison individuelle

Zème - Maison individuelle



6 RESULTATS DES MESURES

Local : Chauffage (SS)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
228	A	Mur	Cailloux maçonnés		C	EU		0,24	0	
229					MD	EU		0,12		
230	B	Mur	Cailloux maçonnés		C	EU		0,31	0	
231					MD	EU		0,12		
	C	Fenêtre Bâti	PVC							PVC
236	C	Fenêtre Embrasure	Cailloux maçonnés	Peinture	C	EU		0,13	0	
237					MD	EU		0,33		
	C	Fenêtre Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	C	Fenêtre Ouvrant intérieur	PVC							PVC
232	C	Mur	Cailloux maçonnés		C	EU		0,25	0	
233					MD	EU		0,14		
238	C	Tableau	Pierres	Peinture	C	EU		0,12	0	
239					MD	EU		0,06		
234	D	Mur	Cailloux maçonnés		C	EU		0,17	0	
235					MD	EU		0,13		
240	Plafond	Plafond	Béton		C	EU		0,11	0	
241					MD	EU		0,13		
242	Sol	Plancher	Béton		C	EU		0,08	0	
243					MD	EU		0,11		
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : SAS (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,12	0	
3					MD	EU		0,08		
19	A	Porte Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	13,05	2	
10	A	Porte Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	14,9	2	
17	A	Porte Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,14	0	
18					MD	EU		0,08		
16	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	10,69	3	
15	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	13,29	3	
4	B	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,16	0	
5					MD	EU		0,09		
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,11	0	
7					MD	EU		0,12		



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
8	D	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
9					MD	EU		0,09		
20	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C	EU		0,11	0	
21					MD	EU		0,26		
13	Sol	Plancher		Carrelage	C	EU		0,09	0	
14					MD	EU		0,09		
11	Toutes zones	Plinthes		Carrelage	C	EU		0,12	0	
12					MD	EU		0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			12	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3	16,67 %	

Local : Entrée (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
22	A	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,39	0	
23					MD	EU		0,09		
	A	Porte	Bâti extérieur	PVC						PVC
	A	Porte	Bâti intérieur	PVC						PVC
	A	Porte	Ouvrant extérieur	PVC						PVC
	A	Porte	Ouvrant intérieur	PVC						PVC
24	B	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,1	0	
25					MD	EU		0,1		
26	C	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
27					MD	EU		0,3		
42	D	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,12	0	
43					MD	EU		0,4		
	E	Mur	Plâtre	Faïence murale + peinture						Carrelage
36	F	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,08	0	
37					MD	EU		0,13		
28	G	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,25	0	
29					MD	EU		0,1		
40	H	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,11	0	
41					MD	EU		0,09		
38	I	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,08	0	
39					MD	EU		0,11		
44	J	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
45					MD	EU		0,11		
32	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
33					MD	EU		0,15		
34	Sol	Plancher		Carrelage	C	EU		0,09	0	
35					MD	EU		0,13		
46	Toutes	Escalier	Ensemble des	Bois	C	EU		0,18	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
47	zones	balustres			MD	EU		0,11		
48	Toutes zones	Escalier Ensemble des contre-marches	Bois		C	EU		0,38	0	
49					MD	EU		0,12		
50	Toutes zones	Escalier Ensemble des marches	Bois		C	EU		0,33	0	
51					MD	EU		0,11		
52	Toutes zones	Escalier Limon	Bois		C	EU		0,14	0	
53					MD	EU		0,15		
54	Toutes zones	Escalier Main-courante	Bois		C	EU		0,06	0	
55					MD	EU		0,36		
56	Toutes zones	Escalier Plinthe	Bois		C	EU		0,13	0	
57					MD	EU		0,11		
30	Toutes zones	Plinthes		Carrelage	C	EU		0,13	0	
31					MD	EU		0,26		
Nombre total d'unités de diagnostic			23	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salle à manger (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
58	A	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,13	0	
59					MD	EU		0,11		
66	A	Porte Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,31	0	
67					MD	EU		0,08		
	B	Fenêtre n°1 Bâti	PVC							PVC
74	B	Fenêtre n°1 Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,11	0	
75					MD	EU		0,25		
	B	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°1 Volets	Aluminium							Elément postérieur à 1949
	B	Fenêtre n°2 Bâti	PVC							PVC
79	B	Fenêtre n°2 Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,08	0	
80					MD	EU		0,1		
	B	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°2 Volets	Aluminium							Elément postérieur à 1949
78	B	Garde-corps n°1	Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	13,8	3	
83	B	Garde-corps n°2	Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	14,98	3	
60	B	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,08	0	
61					MD	EU		0,1		
76	B	Tableau n°1	Pierres	Peinture	C	EU		0,09	0	
77					MD	EU		0,14		



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
81	B	Tableau n°2	Pierres	Peinture	C	EU		0,09	0	
82					MD	EU		0,12		
62	C	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,21	0	
63					MD	EU		0,1		
64	D	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,1	0	
65					MD	EU		0,09		
70	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
71					MD	EU		0,11		
84	Plafond	Plafond	Solives	Peinture	C	EU		0,13	0	
85					MD	EU		0,08		
72	Sol	Plancher		Carrelage	C	EU		0,13	0	
73					MD	EU		0,29		
68	Toutes zones	Plinthes		Carrelage	C	EU		0,09	0	
69					MD	EU		0,13		
Nombre total d'unités de diagnostic			23	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		8,70 %

Local : Salon (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Fenêtre n°5 Bâti	PVC							PVC
140	A	Fenêtre n°5 Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,07	0	
141					MD	EU		0,1		
	A	Fenêtre n°5 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	A	Fenêtre n°5 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
138	A	Fenêtre n°5 Volets	Bois	Peinture	C	EU		0,21	0	
139					MD	EU		0,09		
86	A	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,31	0	
87					MD	EU		0,24		
102	A	Porte Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,12	0	
103					MD	EU		0,11		
94	A	Porte Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,13	0	
95					MD	EU		0,11		
100	A	Porte Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,12	0	
101					MD	EU		0,14		
98	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,37	0	
99					MD	EU		0,23		
96	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,35	0	
97					MD	EU		0,22		
142	A	Tableau n°5	Pierres	Peinture	C	EU		0,1	0	
143					MD	EU		0,09		
	B	Fenêtre n°1 Bâti	PVC							PVC
110	B	Fenêtre n°1 Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
111					MD	EU		0,12		
	B	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
88	B	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,28	0	
89					MD	EU		0,08		
130	C	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,13	0	
131					MD	EU		0,09		
	D	Fenêtre n°2 Bâti	PVC							PVC
114	D	Fenêtre n°2 Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,11	0	
115					MD	EU		0,08		
	D	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	D	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
112	D	Fenêtre n°2 Volets	Bois	Peinture	C	EU		0,13	0	
113					MD	EU		0,13		
92	D	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,14	0	
93					MD	EU		0,34		
116	D	Tableau n°2	Pierres	Peinture	C	EU		0,29	0	
117					MD	EU		0,1		
	E	Fenêtre n°3 Bâti	PVC							PVC
120	E	Fenêtre n°3 Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,33	0	
121					MD	EU		0,08		
	E	Fenêtre n°3 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	E	Fenêtre n°3 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
118	E	Fenêtre n°3 Volets	Bois	Peinture	C	EU		0,1	0	
119					MD	EU		0,12		
90	E	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,13	0	
91					MD	EU		0,18		
122	E	Tableau n°3	Pierres	Peinture	C	EU		0,33	0	
123					MD	EU		0,13		
	F	Fenêtre n°4 Bâti	PVC							PVC
126	F	Fenêtre n°4 Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,13	0	
127					MD	EU		0,25		
	F	Fenêtre n°4 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	F	Fenêtre n°4 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
124	F	Fenêtre n°4 Volets	Bois	Peinture	C	EU		0,36	0	
125					MD	EU		0,13		
132	F	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,13	0	
133					MD	EU		0,32		
128	F	Tableau n°4	Pierres	Peinture	C	EU		0,11	0	
129					MD	EU		0,08		
136	G	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,11	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
137					MD	EU		0,11		
134	H	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,28	0	
135					MD	EU		0,1		
106	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C	EU		0,37	0	
107					MD	EU		0,1		
108	Sol	Plancher		Carrelage	C	EU		0,1	0	
109					MD	EU		0,11		
104	Toutes zones	Plinthes		Carrelage	C	EU		0,1	0	
105					MD	EU		0,08		
Nombre total d'unités de diagnostic			44	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salle d'eau (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plâtre	Faïence murale + peinture						Carrelage
151	A	Porte Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	10,68	2	
146	A	Porte Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	11,33	2	
149	A	Porte Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,32	0	
150					MD	EU		0,12		
148	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	12,34	3	
147	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	13,93	3	
	B	Mur	Plâtre	Faïence murale						Carrelage
	C	Mur	Plâtre	Faïence murale + peinture						Carrelage
144	D	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,13	0	
145					MD	EU		0,32		
154	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
155					MD	EU		0,11		
156	Sol	Plancher		Carrelage	C	EU		0,09	0	
157					MD	EU		0,09		
152	Toutes zones	Plinthes		Carrelage	C	EU		0,1	0	
153					MD	EU		0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			12	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		16,67 %

Local : WC n°1 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
162	A	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,08	0	
163					MD	EU		0,11		
172	A	Porte Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,11	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
173					MD	EU		0,1		
166	A	Porte Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,13	0	
167					MD	EU		0,21		
170	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,13	0	
171					MD	EU		0,1		
168	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,12	0	
169					MD	EU		0,14		
	B	Fenêtre Bâti	PVC							PVC
158	B	Fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,13	0	
159					MD	EU		0,39		
	B	Fenêtre Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	B	Fenêtre Ouvrant intérieur	PVC							PVC
164	B	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
165					MD	EU		0,16		
160	B	Tableau	Pierres	Peinture	C	EU		0,11	0	
161					MD	EU		0,13		
	C	Mur	Plâtre	Faïence murale + peinture						Carrelage
	D	Mur	Plâtre	Faïence murale + peinture						Carrelage
176	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C	EU		0,08	0	
177					MD	EU		0,19		
178	Sol	Plancher		Carrelage	C	EU		0,12	0	
179					MD	EU		0,11		
174	Toutes zones	Plinthes		Carrelage	C	EU		0,1	0	
175					MD	EU		0,09		
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Cuisine (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
180	A	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,12	0	
181					MD	EU		0,12		
182	B	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,14	0	
183					MD	EU		0,08		
	C	Fenêtre n°1 Bâti	PVC							PVC
192	C	Fenêtre n°1 Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,08	0	
193					MD	EU		0,13		
	C	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°1 Volets	Aluminium							Elément postérieur à 1949

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	C	Mur	Plâtre	Faïence murale + peinture						Carrelage
194	C	Tableau n°1	Pierres	Peinture	C	EU		0,08	0	
195					MD	EU		0,12		
	D	Fenêtre n°2 Bâti	PVC							PVC
196	D	Fenêtre n°2 Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,35	0	
197					MD	EU		0,08		
	D	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	D	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
	D	Fenêtre n°2 Volets	Aluminium							Elément postérieur à 1949
200	D	Garde-corps	Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	14,75	3	
	D	Mur	Plâtre	Faïence murale + peinture						Carrelage
198	D	Tableau n°2	Pierres	Peinture	C	EU		0,06	0	
199					MD	EU		0,13		
188	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C	EU		0,13	0	
189					MD	EU		0,27		
184	Plafond	Solives	Bois		C	EU		0,1	0	
185					MD	EU		0,13		
190	Sol	Plancher		Carrelage	C	EU		0,13	0	
191					MD	EU		0,4		
186	Toutes zones	Plinthes		Carrelage	C	EU		0,1	0	
187					MD	EU		0,21		
Nombre total d'unités de diagnostic			21	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		4,76 %

Local : Cellier (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
215	A	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,1	0	
216					MD	EU		0,13		
203	B	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,11	0	
204					MD	EU		0,13		
205	C	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,39	0	
206					MD	EU		0,11		
207	D	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,08	0	
208					MD	EU		0,14		
201	E	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,11	0	
202					MD	EU		0,09		
	E	Porte Bâti extérieur	PVC							PVC
	E	Porte Bâti intérieur	PVC							PVC
	E	Porte Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	E	Porte Ouvrant intérieur	PVC							PVC

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
213	F	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,11	0	
214					MD	EU		0,28		
211	G	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,31	0	
212					MD	EU		0,08		
	H	Fenêtre Bâti	PVC							PVC
223	H	Fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,26	0	
224					MD	EU		0,1		
	H	Fenêtre Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	H	Fenêtre Ouvrant intérieur	PVC							PVC
	H	Fenêtre Volets	Aluminium							Elément postérieur à 1949
227	H	Garde-corps	Bois, métal	Peinture	C	D	EE	12,21	3	
209	H	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,13	0	
210					MD	EU		0,13		
225	H	Tableau	Pierres	Peinture	C	EU		0,1	0	
226					MD	EU		0,1		
219	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C	EU		0,14	0	
220					MD	EU		0,1		
221	Sol	Plancher		Carrelage	C	EU		0,09	0	
222					MD	EU		0,11		
217	Toutes zones	Plinthes		Carrelage	C	EU		0,14	0	
218					MD	EU		0,08		
Nombre total d'unités de diagnostic			22	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		4,55 %

Local : Palier (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Fenêtre n°1 Bâti	PVC							PVC
245	A	Fenêtre n°1 Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,27	0	
246					MD	EU		0,06		
	A	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	A	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
244	A	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	C	EU	Usure	10,22	2	
249	A	Garde-corps	Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	13,48	3	
247	A	Tableau n°1	Pierres	Peinture	C	EU		0,14	0	
248					MD	EU		0,09		
270	B	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,29	0	
271					MD	EU		0,13		
252	C	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,34	0	
253					MD	EU		0,09		
254	D	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,13	0	
255					MD	EU		0,13		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
250	E	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,1	0	
251					MD	EU		0,18		
274	F	Mur	Cailloux maçonnés		C	EU		0,12	0	
275					MD	EU		0,13		
258	F	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,08	0	
259					MD	EU		0,06		
264	G	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
265					MD	EU		0,11		
260	H	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,29	0	
261					MD	EU		0,18		
256	I	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,37	0	
257					MD	EU		0,08		
	J	Fenêtre n°2	Bâti	PVC						PVC
	J	Fenêtre n°2	Dormant extérieur	PVC						PVC
	J	Fenêtre n°2	Dormant intérieur	PVC						PVC
272	J	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU	0,38	0	
273						MD	EU	0,34		
262	J	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,13	0	
263					MD	EU		0,12		
268	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C	EU		0,11	0	
269					MD	EU		0,31		
266	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU		0,11	0	
267					MD	EU		0,16		
Nombre total d'unités de diagnostic			23	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		4,35 %

Local : Chambre n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
282	A	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
283					MD	EU		0,25		
296	A	Porte	Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU	0,07	0	
297						MD	EU			
290	A	Porte	Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU	0,14	0	
291						MD	EU			
294	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU	0,09	0	
295						MD	EU			
292	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU	0,11	0	
293						MD	EU			
308	B	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,33	0	
309					MD	EU		0,11		
	C	Fenêtre n°1	Bâti	PVC						PVC
277	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU	0,11	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
278					MD	EU		0,22		
	C	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
276	C	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	C	EU	Usure	12,8	2	
281	C	Garde-corps n°1	Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	12,2	3	
286	C	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,14	0	
287					MD	EU		0,1		
279	C	Tableau n°1	Pierres	Peinture	C	EU		0,21	0	
280					MD	EU		0,13		
	D	Fenêtre n°2 Bâti	PVC							PVC
303	D	Fenêtre n°2 Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,14	0	
304					MD	EU		0,15		
	D	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	D	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
302	D	Fenêtre n°2 Volets	Bois	Peinture	C	EU	Usure	12,08	2	
307	D	Garde-corps n°2	Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	13,85	3	
288	D	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
289					MD	EU		0,12		
305	D	Tableau n°2	Pierres	Peinture	C	EU		0,34	0	
306					MD	EU		0,11		
284	E	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,1	0	
285					MD	EU		0,09		
300	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C	EU		0,08	0	
301					MD	EU		0,12		
298	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU		0,18	0	
299					MD	EU		0,13		
Nombre total d'unités de diagnostic			25	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		8,00 %

Local : Chambre n°2 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
310	A	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,12	0	
311					MD	EU		0,14		
320	A	Porte Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,09	0	
321					MD	EU		0,08		
322	A	Porte Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,12	0	
323					MD	EU		0,08		
324	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,23	0	
325					MD	EU		0,13		
326	A	Porte Ouvrant	Bois	Peinture	C	EU		0,2	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
327		intérieur			MD	EU		0,08		
312	B	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,1	0	
313					MD	EU		0,13		
	C	Fenêtre Bâti	PVC							PVC
328	C	Fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,1	0	
329					MD	EU		0,09		
	C	Fenêtre Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	C	Fenêtre Ouvrant intérieur	PVC							PVC
330	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	C	EU	Usure	12,8	2	
331	C	Garde-corps	Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	12,1	3	
314	C	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,28	0	
315					MD	EU		0,2		
332	C	Tableau	Pierres	Peinture	C	EU		0,08	0	
333					MD	EU		0,09		
316	D	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,28	0	
317					MD	EU		0,09		
318	E	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
319					MD	EU		0,09		
334	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C	EU		0,31	0	
335					MD	EU		0,13		
336	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU		0,12	0	
337					MD	EU		0,12		
Nombre total d'unités de diagnostic			18	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		5,56 %

Local : Chambre n°3 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
338	A	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,12	0	
339					MD	EU		0,08		
348	A	Porte Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,19	0	
349					MD	EU		0,09		
350	A	Porte Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,08	0	
351					MD	EU		0,09		
352	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,09	0	
353					MD	EU		0,14		
354	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,08	0	
355					MD	EU		0,14		
340	B	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,13	0	
341					MD	EU		0,08		
342	C	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,13	0	
343					MD	EU		0,13		
	D	Fenêtre Bâti	PVC							PVC



N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
356	D	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,08	0	
357						MD	EU		0,12		
	D	Fenêtre	Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	D	Fenêtre	Ouvrant intérieur	PVC							PVC
358	D	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C	EU	Usure	11,66	2	
359	D	Garde-corps		Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	12,22	3	
344	D	Mur		Plâtre	Peinture	C	EU		0,26	0	
345						MD	EU		0,25		
360	D	Tableau		Pierres	Peinture	C	EU		0,12	0	
361						MD	EU		0,14		
366	E	Mur		Plâtre	Peinture	C	EU		0,12	0	
367						MD	EU		0,12		
346	F	Mur		Plâtre	Peinture	C	EU		0,3	0	
347						MD	EU		0,09		
362	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C	EU		0,1	0	
363						MD	EU		0,1		
364	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	C	EU		0,14	0	
365						MD	EU		0,13		
Nombre total d'unités de diagnostic				19	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		5,26 %

Local : Chambre n°4 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
368	A	Mur		Plâtre	Peinture	C	EU		0,08	0	
369						MD	EU		0,38		
376	A	Porte	Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,1	0	
377						MD	EU		0,18		
378	A	Porte	Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,18	0	
379						MD	EU		0,1		
380	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,19	0	
381						MD	EU		0,1		
382	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,22	0	
383						MD	EU		0,11		
	B	Fenêtre n°1	Bâti	PVC							PVC
384	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,11	0	
385						MD	EU		0,15		
	B	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	PVC							PVC
386	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C	EU	Usure	14,55	2	
387	B	Garde-corps n°1		Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	14,15	3	
370	B	Mur		Plâtre	Peinture	C	EU		0,11	0	
371						MD	EU		0,12		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
388	B	Tableau n°1	Pierres	Peinture	C	EU		0,08	0	
389					MD	EU		0,14		
	C	Fenêtre n°2 Bâti	PVC							PVC
395	C	Fenêtre n°2 Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
396					MD	EU		0,07		
	C	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
394	C	Fenêtre n°2 Volets	Bois	Peinture	C	EU	Usure	11,92	2	
399	C	Garde-corps n°2	Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	12,91	3	
372	C	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,15	0	
373					MD	EU		0,09		
397	C	Tableau n°2	Pierres	Peinture	C	EU		0,11	0	
398					MD	EU		0,12		
374	D	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,08	0	
375					MD	EU		0,12		
390	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
391					MD	EU		0,08		
392	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU		0,13	0	
393					MD	EU		0,32		
	v	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
Nombre total d'unités de diagnostic			24	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		8,33 %

Local : Dressing (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
405	A	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,13	0	
406					MD	EU		0,09		
421	A	Porte Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,12	0	
422					MD	EU		0,13		
413	A	Porte Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,14	0	
414					MD	EU		0,1		
417	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,13	0	
418					MD	EU		0,12		
415	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,38	0	
416					MD	EU		0,27		
407	B	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,12	0	
408					MD	EU		0,13		
419	C	Mur	Cailloux maçonnés		C	EU		0,1	0	
420					MD	EU		0,09		
431	C	Placard Bâti	Bois	Peinture	C	EU	Usure	13,55	2	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
432	C	Placard Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	14,75	2	
433	C	Placard Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	13,05	2	
	D	Fenêtre n°1 Bâti	PVC							PVC
401	D	Fenêtre n°1 Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,12	0	
402					MD	EU		0,13		
	D	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	D	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
400	D	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	C	EU	Usure	13,87	2	
411	D	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,13	0	
412					MD	EU		0,1		
403	D	Tableau n°1	Pierres	Peinture	C	EU		0,08	0	
404					MD	EU		0,09		
	E	Fenêtre n°2 Bâti	PVC							PVC
427	E	Fenêtre n°2 Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,11	0	
428					MD	EU		0,13		
	E	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	E	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
409	E	Mur	Cailloux maçonnés		C	EU		0,12	0	
410					MD	EU		0,08		
429	F	Mur	Cailloux maçonnés		C	EU		0,29	0	
430					MD	EU		0,08		
425	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
426					MD	EU		0,14		
423	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU		0,35	0	
424					MD	EU		0,12		
Nombre total d'unités de diagnostic			25	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : WC n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
436	A	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,11	0	
437					MD	EU		0,1		
450	A	Porte Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,05	0	
451					MD	EU		0,08		
444	A	Porte Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,12	0	
445					MD	EU		0,3		
448	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,2	0	
449					MD	EU		0,12		
446	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,14	0	
447					MD	EU		0,39		

BILLAUT 2749 17.10.23 P

24/36

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
438	B	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
439					MD	EU		0,12		
	C	Fenêtre Bâti	PVC							PVC
434	C	Fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,32	0	
435					MD	EU		0,12		
	C	Fenêtre Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	C	Fenêtre Ouvrant intérieur	PVC							PVC
440	C	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,11	0	
441					MD	EU		0,12		
442	D	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,11	0	
443					MD	EU		0,11		
454	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C	EU		0,08	0	
455					MD	EU		0,1		
452	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU		0,12	0	
453					MD	EU		0,13		
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Mezzanine (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Fenêtre n°1 Bâti	PVC							PVC
458	A	Fenêtre n°1 Embrasure	Plâtre	Peinture	C	EU		0,14	0	
459					MD	EU		0,13		
	A	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	A	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
461	A	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
462					MD	EU		0,1		
460	A	Tableau n°1	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	13,72	3	
	B	Fenêtre n°2 Bâti	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
463	B	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,1	0	
464					MD	EU		0,13		
489	B	Tableau n°2	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	12,23	3	
477	C	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,12	0	
478					MD	EU		0,13		
467	D	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,11	0	
468					MD	EU		0,35		
456	E	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,08	0	
457					MD	EU		0,28		

BILLAUT 2749 17.10.23 P

25/36

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
471	F	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,12	0	
472					MD	EU		0,09		
469	G	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,16	0	
470					MD	EU		0,13		
475	H	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
476					MD	EU		0,12		
490	H	Placard Bâti	Bois	Peinture	C	EU		0,05	0	
491					MD	EU		0,1		
492	H	Placard Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,11	0	
493					MD	EU		0,09		
494	H	Placard Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,11	0	
495					MD	EU		0,15		
473	I	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,1	0	
474					MD	EU		0,1		
496	J	Fenêtre n°3 Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,26	0	
497					MD	EU		0,16		
504	J	Fenêtre n°3 Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,27	0	
505					MD	EU		0,33		
498	J	Fenêtre n°3 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,09	0	
499					MD	EU		0,13		
500	J	Fenêtre n°3 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,14	0	
501					MD	EU		0,13		
483	J	Fenêtre n°4 Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,11	0	
484					MD	EU		0,11		
485	J	Fenêtre n°4 Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,14	0	
486					MD	EU		0,34		
487	J	Fenêtre n°4 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,13	0	
488					MD	EU		0,08		
502	J	Fenêtre n°4 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,1	0	
503					MD	EU		0,1		
465	J	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,11	0	
466					MD	EU		0,13		
481	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C	EU		0,13	0	
482					MD	EU		0,14		
506	Toutes zones	Eléments de charpente	Bois		C	EU		0,14	0	
507					MD	EU		0,09		
479	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU		0,11	0	
480					MD	EU		0,09		
Nombre total d'unités de diagnostic			33	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		6,06 %

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Local : Chambre n°5 (2ème)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
509	A	Mur		Plâtre	Peinture	C	EU		0,12	0	
510						MD	EU		0,09		
523	A	Porte	Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,07	0	
524						MD	EU		0,31		
517	A	Porte	Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,06	0	
518						MD	EU		0,1		
521	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,13	0	
522						MD	EU		0,08		
519	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,13	0	
520						MD	EU		0,13		
537	B	Mur		Plâtre	Peinture	C	EU		0,14	0	
538						MD	EU		0,31		
513	C	Mur		Plâtre	Peinture	C	EU		0,1	0	
514						MD	EU		0,09		
515	D	Mur		Plâtre	Peinture	C	EU		0,1	0	
516						MD	EU		0,08		
	E	Fenêtre n°1	Bâti	PVC							PVC
	E	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	E	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	PVC							PVC
531	E	Fenêtre n°2	Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,39	0	
532						MD	EU		0,08		
539	E	Fenêtre n°2	Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,11	0	
540						MD	EU		0,08		
533	E	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,32	0	
534						MD	EU		0,27		
535	E	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,14	0	
536						MD	EU		0,12		
	E	Fenêtre n°3	Bâti	PVC							PVC
	E	Fenêtre n°3	Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	E	Fenêtre n°3	Ouvrant intérieur	PVC							PVC
529	E	Mur		Plâtre	Peinture	C	EU		0,12	0	
530						MD	EU		0,09		
508	E	Tableau n°1		Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	14,23	3	
541	E	Tableau n°3		Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	11,88	3	
511	F	Mur		Plâtre	Peinture	C	EU		0,37	0	
512						MD	EU		0,11		
527	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C	EU		0,25	0	
528						MD	EU		0,38		
542	Toutes zones	Eléments de charpente		Bois		C	EU		0,11	0	
543						MD	EU		0,08		
525	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	C	EU		0,34	0	
526						MD	EU		0,09		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Nombre total d'unités de diagnostic	25	Nombre d'unités de classe 3	2	% de classe 3	8,00 %
-------------------------------------	----	-----------------------------	---	---------------	--------

Local : Chambre n°6 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (ng/cm²)	Classement	Observations
544	A	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
545					MD	EU		0,08		
556	A	Porte Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,13	0	
557					MD	EU		0,09		
558	A	Porte Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,12	0	
559					MD	EU		0,36		
560	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,39	0	
561					MD	EU		0,12		
562	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,12	0	
563					MD	EU		0,1		
	B	Fenêtre n°1 Bâti	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
546	B	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,1	0	
547					MD	EU		0,39		
572	B	Tableau n°1	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	12,04	3	
564	C	Fenêtre n°2 Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,12	0	
565					MD	EU		0,39		
566	C	Fenêtre n°2 Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,19	0	
567					MD	EU		0,13		
568	C	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,08	0	
569					MD	EU		0,37		
570	C	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,09	0	
571					MD	EU		0,11		
	C	Fenêtre n°3 Bâti	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°3 Ouvrant extérieur	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°3 Ouvrant intérieur	PVC							PVC
548	C	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,12	0	
549					MD	EU		0,21		
573	C	Tableau n°2	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	14,05	3	
550	D	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,13	0	
551					MD	EU		0,28		
552	E	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,14	0	
553					MD	EU		0,1		
554	F	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,26	0	
555					MD	EU		0,1		
574	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
575					MD	EU		0,12		
576	Toutes zones	Eléments de charpente	Bois		C	EU		0,13	0	
577					MD	EU		0,09		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
578	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU		0,29	0	
579					MD	EU		0,09		
Nombre total d'unités de diagnostic			25	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3	8,00 %	

Local : Chambre n°7 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
580	A	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,14	0	
581					MD	EU		0,11		
592	A	Porte Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,33	0	
593					MD	EU		0,09		
594	A	Porte Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,14	0	
595					MD	EU		0,1		
596	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,13	0	
597					MD	EU		0,14		
598	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,35	0	
599					MD	EU		0,11		
582	B	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,25	0	
583					MD	EU		0,14		
584	C	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,08	0	
585					MD	EU		0,08		
586	D	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,08	0	
587					MD	EU		0,1		
588	E	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,08	0	
589					MD	EU		0,11		
600	F	Fenêtre n°1 Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,11	0	
601					MD	EU		0,16		
602	F	Fenêtre n°1 Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,25	0	
603					MD	EU		0,17		
604	F	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,14	0	
605					MD	EU		0,11		
606	F	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,1	0	
607					MD	EU		0,25		
608	F	Fenêtre n°2 Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,12	0	
609					MD	EU		0,39		
610	F	Fenêtre n°2 Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,12	0	
611					MD	EU		0,11		
612	F	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,35	0	
613					MD	EU		0,08		
614	F	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,09	0	
615					MD	EU		0,21		
590	F	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,22	0	
591					MD	EU		0,11		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
616	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C	EU		0,15	0	
617					MD	EU		0,08		
618	Toutes zones	Eléments de charpente	Bois		C	EU		0,4	0	
619					MD	EU		0,08		
620	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU		0,26	0	
621					MD	EU		0,24		
Nombre total d'unités de diagnostic			21	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : WC n°3 (2ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
622	A	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,14	0	
623					MD	EU		0,08		
628	A	Porte Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,12	0	
629					MD	EU		0,12		
630	A	Porte Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,12	0	
631					MD	EU		0,13		
632	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,23	0	
633					MD	EU		0,22		
634	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		0,12	0	
635					MD	EU		0,12		
624	B	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,12	0	
625					MD	EU		0,11		
626	C	Mur	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
627					MD	EU		0,11		
	D	Mur	Plâtre	Faïence murale + peinture						Carrelage
636	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C	EU		0,09	0	
637					MD	EU		0,12		
638	Toutes zones	Eléments de charpente	Bois		C	EU		0,14	0	
639					MD	EU		0,11		
640	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU		0,08	0	
641					MD	EU		0,23		
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

LEGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche MG : au Milieu à Gauche BG : en Bas à Gauche	HC : en Haut au Centre C : au Centre BC : en Bas au Centre	HD : en Haut à Droite MD : au Milieu à Droite BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé EU : Etat d'usage	NV : Non visible D : Dégradé	

7 COMMENTAIRES
Néant

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé		
Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Récapitulatif des mesures positives

Local : Chaufferie (SS)

Aucune mesure positive

Local : SAS (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
19	A	Porte Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	13,05	2	
10	A	Porte Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	14,9	2	
16	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	10,69	3	
15	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	13,29	3	

Local : Entrée (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Salle à manger (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
78	B	Garde-corps n°1	Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	13,8	3	
83	B	Garde-corps n°2	Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	14,98	3	

Local : Salon (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Salle d'eau (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
151	A	Porte Bâti extérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	10,68	2	
146	A	Porte Bâti intérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	11,33	2	
148	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	12,34	3	
147	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	13,93	3	

Local : WC n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Cuisine (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
200	D	Garde-corps	Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	14,75	3	

Local : Cellier (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
227	H	Garde-corps	Bois, métal	Peinture	C	D	EE	12,21	3	

Local : Palier (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
244	A	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	C	EU	Usure	10,22	2	
249	A	Garde-corps	Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	13,48	3	

Local : Chambre n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
276	C	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	C	EU	Usure	12,8	2	
281	C	Garde-corps n°1	Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	12,2	3	
302	D	Fenêtre n°2 Volets	Bois	Peinture	C	EU	Usure	12,08	2	
307	D	Garde-corps n°2	Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	13,85	3	

Local : Chambre n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
330	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	C	EU	Usure	12,8	2	
331	C	Garde-corps	Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	12,1	3	

Local : Chambre n°3 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
358	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	C	EU	Usure	11,66	2	
359	D	Garde-corps	Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	12,22	3	

Local : Chambre n°4 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
386	B	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	C	EU	Usure	14,55	2	
387	B	Garde-corps n°1	Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	14,15	3	
394	C	Fenêtre n°2 Volets	Bois	Peinture	C	EU	Usure	11,92	2	
399	C	Garde-corps n°2	Bois, métal	Peinture	C	D	Ecaillage	12,91	3	

Local : Dressing (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
431	C	Placard Bâti	Bois	Peinture	C	EU	Usure	13,55	2	
432	C	Placard Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	14,75	2	
433	C	Placard Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU	Usure	13,05	2	
400	D	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	C	EU	Usure	13,87	2	

Local : WC n°2 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Mezzanine (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
460	A	Tableau n°1	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	13,72	3	
489	B	Tableau n°2	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	12,23	3	

Local : Chambre n°5 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
508	E	Tableau n°1	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	14,23	3	
541	E	Tableau n°3	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	11,88	3	

Local : Chambre n°6 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
572	B	Tableau n°1	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	12,04	3	
573	C	Tableau n°2	Bois	Peinture	C	D	Ecaillage	14,05	3	

Local : Chambre n°7 (2ème)

Aucune mesure positive

Local : WC n°3 (2ème)

Aucune mesure positive

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

▪ Localisation du ou des immeubles bâti(s) Département : PYRÉNÉES-ATLANTIQUES Commune : PONTACQ (64530) Adresse : 7 rue du Colonel Betboy Lieu-dit / immeuble : Réf. Cadastre : AC - 75, 76	Type d'immeuble : Maison individuelle Date de construction : Antérieur au 1er janvier 1949 Année de l'installation : Distributeur d'électricité : Enedis Rapport n° : BILLAUT 2749 17.10.23 ELEC
▪ Désignation et situation du lot de (co)propriété :	La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ Identité du donneur d'ordre Nom / Prénom : BILLAUT Tél. : Email : Adresse : 7 Rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ	
▪ Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Autre le cas échéant (préciser) <input type="checkbox"/>	

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

▪ Identité de l'opérateur : Nom : ARROYO Prénom : Charles Nom et raison sociale de l'entreprise : ARROYO & LAGAHE Expertises Adresse : 909 route de Morlaàs 64160 BUROS N° Siret : 94835067300018 Désignation de la compagnie d'assurance : AXA France IARD SA N° de police : 11025719904 date de validité : 01/01/2024 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : B2C Certifications , le 15/07/2020 , jusqu'au 14/07/2027 N° de certification : B2C 0368	
--	--

CONCLUSION

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Etat de l'installation intérieure d'électricité

4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- Les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- Les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (I)	Libellé des anomalies	Localisation (*)	Observation
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	Cellier	Des socles de prises de courant comportent une broche de terre ne sont pas reliées à la terre, Un dispositif différentiel 30 mA protégeant l'ensemble de l'installation a été mis en place à titre de mesure compensatoire.

3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptées à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Etat de l'installation intérieure d'électricité

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation (*)	Observation
B.4.3 f3)	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.	Palier	Remplacer les conducteurs de pontage alimentant les dispositifs de protection entre eux.

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation (*)	Observation
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.	Chaufferie, Dressing	Mettre en place une protection mécanique afin de mettre en sécurité l'installation.

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation (*)	Observation
B.8.3 b)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.	Logement	Remplacer le matériel électrique inadapté à l'usage (exemple: douille de chantier)
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	Dressing, Salle à manger, Mezzanine	Prévoir une protection physique et mécanique des conducteurs jusqu'à la pénétration dans le matériel électrique.

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Sans objet

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée

(*) *Avertissement* : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.1 b)	Elément constituant la PRISE DE TERRE approprié.	Non accessible, non vérifiable
B.3.3.6 a3)	Tous les CIRCUITS autres que ceux alimentant des socles de prises de courant sont reliés à la terre.	Non visible, non vérifiable
B.4.3 j2)	Courants assignés (calibres) adaptés de plusieurs INTERRUPTEURS différentiels placés en aval du DISJONCTEUR de branchement et protégeant tout ou partie de l'installation (ou de l'INTERRUPTEUR différentiel placé en aval du DISJONCTEUR de branchement et ne protégeant qu'une partie de l'installation).	Non vérifiable
B.5.3 a	Présence d'une LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	Non visible, non accessible
B.5.3 a)	Continuité satisfaisante de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	Non visible, non accessible
B.5.3 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	Non visible, non accessible
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.	Non visible, non accessible

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant

8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

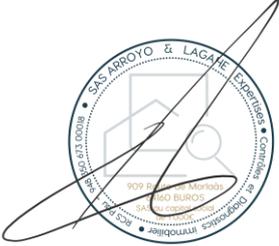
<p align="center"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.</p>
<p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p>
<p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p align="center"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p>
<p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

Etat de l'installation intérieure d'électricité

Informations complémentaires :

<p><u>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :</u> L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p><u>Socles de prise de courant de type à obturateurs :</u> L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>
<p><u>Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):</u> La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>

9	IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :
Néant	

Date, Signature, Cachet	
<p>Dates de visite et d'établissement de l'état</p> <p>Visite effectuée le 17/10/2023 Date de fin de validité : 16/10/2026 Etat rédigé à BUROS Le 17/10/2023 Nom : ARROYO Prénom : Charles</p>	

Etat de l'installation intérieure d'électricité

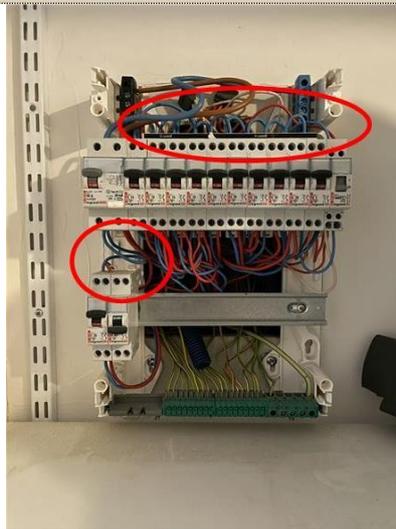
ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.3.3.6 a2)



<u>Description:</u>	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.
<u>Observation(s)</u>	Des socles de prises de courant comportent une broche de terre ne sont pas reliées à la terre, Un dispositif différentiel 30 mA protégeant l'ensemble de l'installation a été mis en place à titre de mesure compensatoire.
<u>Localisation:</u>	Cellier

Point de contrôle N° B.4.3 f3)



<u>Description:</u>	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.
<u>Observation(s)</u>	Remplacer les conducteurs de pontage alimentant les dispositifs de protection entre eux.
<u>Localisation:</u>	Palier

Etat de l'installation intérieure d'électricité

Point de contrôle N° B.7.3 d)



<u>Description:</u>	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	Mettre en place une protection mécanique afin de mettre en sécurité l'installation.
<u>Localisation:</u>	Chaufferie, Dressing

Point de contrôle N° B.7.3 d)



<u>Description:</u>	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	Mettre en place une protection mécanique afin de mettre en sécurité l'installation.
<u>Localisation:</u>	Chaufferie, Dressing

Point de contrôle N° B.8.3 b)



<u>Description:</u>	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.
<u>Observation(s)</u>	Remplacer le matériel électrique inadapté à l'usage (exemple: douille de chantier)
<u>Localisation:</u>	Logement

Point de contrôle N° B.8.3 e)



<u>Description:</u>	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.
<u>Observation(s)</u>	Prévoir une protection physique et mécanique des conducteurs jusqu'à la pénétration dans le matériel électrique.
<u>Localisation:</u>	Dressing, Salle à manger, Mezzanine

RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;

Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010, définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Vu l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

<ul style="list-style-type: none"> Localisation du ou des bâtiments Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> appartement <input checked="" type="checkbox"/> maison individuelle	<ul style="list-style-type: none"> Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Adresse : 7 rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ
Nature du gaz distribué : <input checked="" type="checkbox"/> GN <input type="checkbox"/> GPL <input type="checkbox"/> Air propane ou butané	Escalier : Bâtiment : N° de logement :
Distributeur de gaz : GrDF Installation alimentée en gaz : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Rapport n° : BILLAUT 2749 17.10.23 GAZ	Etage : Numéro de Lot : Réf. Cadastre : AC - 75, 76 Date du Permis de construire :

B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

<ul style="list-style-type: none"> Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz : Nom : Madame et Monsieur BILLAUT Prénom : Adresse : 7 Rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ	
<ul style="list-style-type: none"> Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre : Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Nom / Prénom Adresse :	
<ul style="list-style-type: none"> Titulaire du contrat de fourniture de gaz : Nom : Madame et Monsieur BILLAUT Prénom : Adresse : 7 Rue du Colonel Betboy 64530 PONTACQ Téléphone :	<input type="checkbox"/> Numéro de point de livraison gaz Ou <input type="checkbox"/> Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres Ou <input checked="" type="checkbox"/> A défaut le numéro de compteur Numéro : 377479

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

<ul style="list-style-type: none"> Identité de l'opérateur de diagnostic Nom / Prénom : ARROYO Charles Raison sociale et nom de l'entreprise : ARROYO & LAGAHE Expertises Adresse : 909 route de Morlaàs 64160 BUROS N° Siret : 94835067300018	<ul style="list-style-type: none"> Désignation de la compagnie d'assurance Nom : AXA France IARD SA N° de police : 11025719904 Date de validité : 01/01/2024
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : B2C Certifications 24 Rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM le 15/07/2020 N° de certification : B2C 0368 Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Juillet 2022	

D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres appareils		Observations	
Genre (1)	Type (2)	Taux de CO (ppm)	Anomalie Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Marque	Puissance (kW)		
Modèle	Localisation		
Chauffage		0,00	
	Etanche		
AUER Glanola	43,60		
Pulsatoire 40	Chaufferie		

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur...
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
A.R.	Appareil Raccordé
D.E.M	Dispositif d'Extraction Mécanique
CENR	Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Néant

F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTROLES ET MOTIFS, ET IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTROLES N'AYANT PAS PU ETRE REALISES

Liste des bâtiments et parties de bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs

Néant

Liste des points de contrôles n'ayant pu être réalisés

Néant

G CONSTATATIONS DIVERSES

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable
- Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Néant

H CONCLUSION

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type **A1** qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type **A2** qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type **DGI** qui devront être réparées avant remise en service.
Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.
- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

I EN CAS DE DGI : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

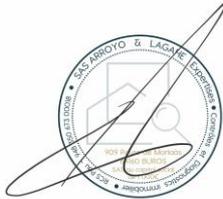
- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par _____ des informations suivantes :
- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

J EN CAS D'ANOMALIE 32c : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Transmission au Distributeur de gaz par _____ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie

K SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise



Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz
Visite effectuée le : 17/10/2023
Fait à BUROS le 17/10/2023
Rapport n° : BILLAUT 2749 17.10.23 GAZ
Date de fin de validité : 16/10/2026
Noms des responsables : ARROYO Charles
Nom de l'opérateur : ARROYO Charles

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire



ANNEXE – AUTRES DOCUMENTS



DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2364E3500299L
établi le : 17/10/2023
valable jusqu'au : 16/10/2033

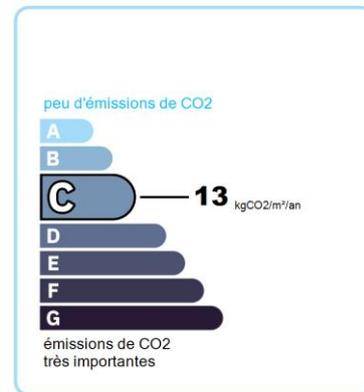
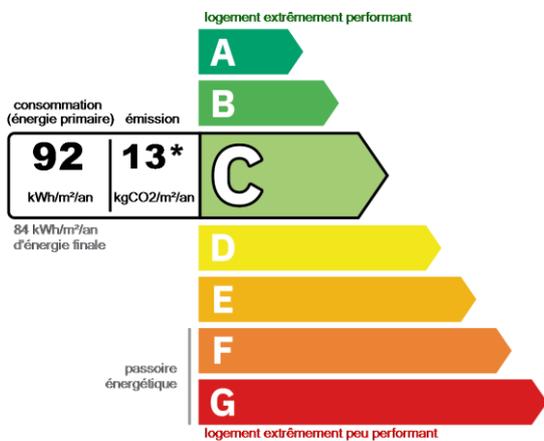
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



adresse : 7 rue du Colonel Betboy, 64530 PONTACQ
type de bien : Maison individuelle
année de construction : 1900
surface habitable : 225,71 m²
propriétaire : BILLAUT
adresse : 7 Rue du Colonel Betboy, 64530 PONTACQ

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 3124 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 16186 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 1 334 € et 1 806 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

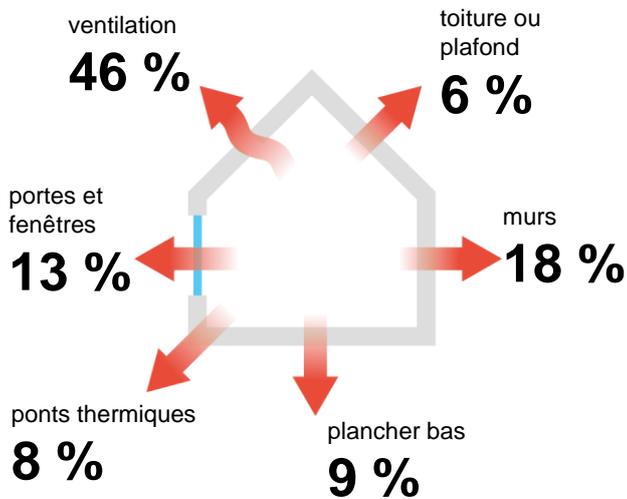
ARROYO & LAGAHE Expertises
909 route de Morlaàs
64160 BUROS
diagnostiqueur :
Charles ARROYO

email : contact@al-expertises.com
n° de certification : B2C 0368
organisme de certification : B2C Certifications



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestation ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Constats » de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

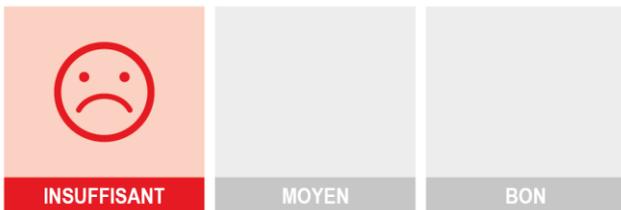


Système de ventilation en place



VMC DF sans échangeur ≤2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Production d'énergies renouvelables

équipements présents dans le logement :



panneaux thermiques



système de chauffage au bois

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



réseau de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	gaz naturel	12440 (12440 éf)	Entre 1 018€ et 1 378€	75%
	bois	4993 (4993 éf)		
eau chaude sanitaire	gaz naturel	249 (249 éf)	Entre 18€ et 24€	2%
refroidissement				0%
éclairage	électrique	1 024 (445 éf)	Entre 93€ et 125€	7%
auxiliaires	électrique	2 283 (992 éf)	Entre 206€ et 278€	16%
énergie totale pour les usages recensés		20 990 kWh (19 121 kWh é.f.)	Entre 1 334€ et 1 806€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 163,4l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -21,6% sur votre facture **soit -259 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 163,4l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

67l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -14% sur votre facture **soit -3 € par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Mur sur extérieur (RDC) - Ouest Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant donnant sur Extérieur, isolé Mur sur extérieur (RDC) - Est Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant donnant sur Extérieur, isolé Mur sur extérieur (1er) - Est Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant donnant sur Extérieur, isolé	bonne
 plancher bas	Plancher sur TP Dalle béton donnant sur Terre-plein, isolé Plancher sur Chauferie Dalle béton donnant sur Local non chauffé, isolé	bonne
 toiture / plafond	Plafond sur extérieur (RDC) lourd Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton donnant sur Extérieur, isolé	insuffisante
 toiture / plafond	Plafond sous rampants (2ème) Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolé	très bonne
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm) Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage horizontal (e = 14 mm) Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm) Porte précédée d'un SAS	très bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière condensation Gaz naturel installation en 2008, individuel sur Plancher chauffant, Radiateur, Radiateur Poêle bûche Bois installation en 2016, individuel
 eau chaude sanitaire	Chaudière condensation (avec ECS solaire de plus de 5 ans) Gaz naturel installation en 2008, individuel, production par accumulation séparée.
 ventilation	VMC DF sans échangeur ≤2012
 pilotage	Poêle bûche : Autres équipements : avec régulation pièce par pièce, absence d'équipements d'intermittence Chaudière condensation : Plancher chauffant : sans régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température Chaudière condensation : Radiateur : robinets thermostatique, avec régulation pièce par pièce, intermittence par pièce avec minimum de température Chaudière condensation : Radiateur : robinets thermostatique, avec régulation pièce par pièce, intermittence par pièce avec minimum de température et détection de présence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
 vitrages	Fermer les volets de chaque pièce pendant la nuit
 insert/poêle bois	Nettoyer les conduits de fumées tous les ans pour un chauffage bois

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.



radiateur

Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur



ventilation

Ne jamais boucher les entrées d'air
La ventilation mécanique ne doit jamais être arrêtée.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 9000 à 19000 €

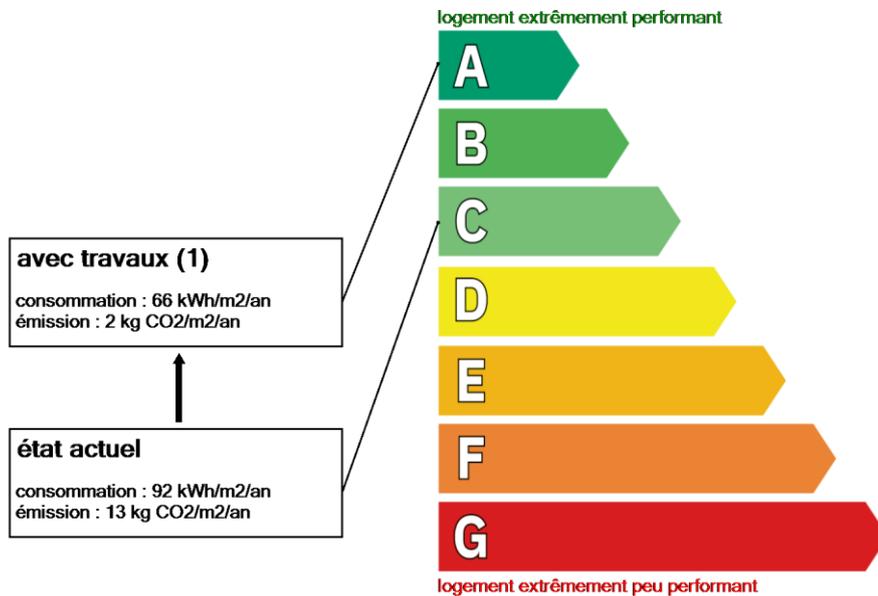
lot	description	performance recommandée
 chauffage	PAC Air/Eau : Installation d'une pompe à chaleur air / eau Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	SCOP de 4

Commentaire:

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

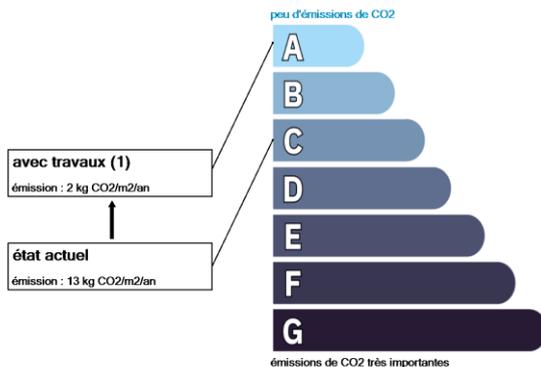
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B2C Certifications, 24 Rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2364E3500299L**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **AC-75, 76**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **17/10/2023**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Le DPE est un outil de calcul simplifié des besoins de chauffage ayant un but la comparaison entre logements. Le calcul se base sur un scénario d'utilisation du chauffage standardisé, et c'est la méthode 3 CL réglementaire qui fixe cette convention en fonction d'une surface habitable.

Le calcul de la consommation conventionnelle ne prend pas en compte les rythmes de vie, et les habitudes des occupants (si vous partez toute la journée au travail ou si vous restez chez vous, si vous êtes frileux ou pas...), c'est pourquoi des écarts conséquents peuvent exister entre le résultat du DPE et la consommation des occupants.

La performance énergétique et environnementale est basée sur les classes de diagnostic de performance énergétique (DPE) définie à l'Article L126-26 du code de la construction et de l'habitation.

La classification de A à G de la performance énergétique du bien est définie de la façon suivante, selon la consommation totale d'énergie primaire et la quantité d'émissions de gaz à effet de serre estimées par unité de surface habitable et par an (valeurs arrondies à l'entier inférieur)

Le confort thermique passif en période estivale est évalué selon une échelle à trois niveaux (insuffisant, moyen, bon).

Le niveau de confort d'été passif d'un bâtiment (ou partie de bâtiment) est déterminé en fonction des paramètres suivants :

- l'isolation de la toiture ou de la couverture
- la présence de protections solaires extérieures sur les baies orientées au Sud, à l'Est, à l'Ouest et en toiture (volets roulants ou battants ou coulissants, jalousies accordéon, etc.) ;
- l'inertie du bâtiment (ou partie de bâtiment) ;
- le caractère traversant du bâtiment (ou partie de bâtiment) ;
- la présence de brasseurs d'air fixes (les ventilateurs mobiles ne sont pas pris en compte).

Le niveau de confort d'été passif prend la valeur « insuffisant » si le bâtiment (ou partie de bâtiment) vérifie l'une des deux conditions suivantes :

- Une ou plusieurs baies orientées au Sud, à l'Est, à l'Ouest ou en toiture ne sont pas équipées de protection solaire extérieure ;
- Dans le cas où le diagnostic porte sur une maison individuelle ou sur un appartement situé au dernier étage bâtiment (comprenant un seul logement), la toiture ou la couverture n'est pas isolée.

Le niveau de confort d'été passif prend la valeur « bon » si le logement ne vérifie aucune des deux conditions citées au paragraphe précédent, et vérifie au moins deux conditions parmi les trois suivantes :

- L'inertie du bâtiment (ou partie de bâtiment) est lourde ou très lourde ;
- Le bâtiment (ou partie de bâtiment) est traversant ;
- Le bâtiment (ou partie de bâtiment) est équipé de brasseurs d'air fixes.

La consommation annuelle d'énergie primaire et d'énergie finale du bâtiment rapportée à sa surface habitable est exprimée respectivement en kWhEP/m2SHAB/an et kWhEF/m2SHAB/an pour chacun des usages suivants de l'énergie : chauffage, eau chaude sanitaire, refroidissement, éclairage et auxiliaires.

Les frais annuels de la consommation d'énergie calculée sont, pour chaque type d'énergie utilisée pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les auxiliaires de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation, le produit de la quantité d'énergie finale nécessaire par le prix (coût) du kWh, selon les barèmes des prix moyens des énergies indexés au 1er janvier de l'année de réalisation de la mission. Ces frais sont estimés en faisant abstraction des autres usages de certaines énergies (consommations domestiques : informatique, appareils électroménagers ...).

Pour le gaz naturel et l'électricité, les prix sont fournis par tranche de consommation et incluent le coût de l'abonnement.

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		64 - Pyrénées Atlantiques
Altitude	 donnée en ligne	366

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type de bien	 observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	≈ valeur estimée	1900
Surface habitable du logement	 observée ou mesurée	225,71
Nombre de niveaux du logement	 observée ou mesurée	3
Hauteur moyenne sous plafond	 observée ou mesurée	2,75

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur sur extérieur (RDC) - Est	Surface	 observée ou mesurée	45,2 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	55 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Résistance isolant	 document fourni	2,6 m ² K/W
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur sur extérieur (RDC) - Ouest	Surface	 observée ou mesurée	55,26 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	55 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Résistance isolant	 document fourni	2,6 m ² K/W
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur sur extérieur (RDC) - Nord	Surface	 observée ou mesurée	11,34 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	55 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Résistance isolant	 document fourni	2,6 m ² K/W
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur sur extérieur (RDC) - Sud	Surface	 observée ou mesurée	12,17 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Résistance isolant	 document fourni	2,6 m ² K/W
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	38,83 m ²	

enveloppe

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Mur sur extérieur (1er) - Est	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	55 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Résistance isolant	 document fourni	2,6 m²K/W
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	8,98 m²
Mur sur extérieur (1er) - Nord	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	55 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Résistance isolant	 document fourni	2,6 m²K/W
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	9,69 m²
Mur sur extérieur (1er) - Sud	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	55 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Résistance isolant	 document fourni	2,6 m²K/W
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	12,99 m²
Mur sur extérieur (2ème) - Est	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	55 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Résistance isolant	 document fourni	2,6 m²K/W
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	12,99 m²
Mur sur extérieur (2ème) - Ouest	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	55 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Résistance isolant	 document fourni	2,6 m²K/W
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	12,99 m²

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Mur sur extérieur (2ème) - Nord	Surface	 observée ou mesurée	5,26 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	55 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Résistance isolant	 document fourni	2,6 m ² K/W
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doubleage	 observée ou mesurée	absence de doubleage
Mur sur extérieur (2ème) - Sud	Surface	 observée ou mesurée	5,26 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	55 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Résistance isolant	 document fourni	2,6 m ² K/W
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doubleage	 observée ou mesurée	absence de doubleage
Mur sur extérieur (1er) WC (liège) - Ouest	Surface	 observée ou mesurée	16,02 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	55 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Résistance isolant	 document fourni	0,9 m ² K/W
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doubleage	 observée ou mesurée	absence de doubleage
Mur sur extérieur (1er) - Ouest	Surface	 observée ou mesurée	21,45 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	55 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Résistance isolant	 document fourni	2,6 m ² K/W
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doubleage	 observée ou mesurée	absence de doubleage
Plafond sur extérieur (RDC)	Surface	 observée ou mesurée	26,54 m ²
	Type	 observée ou mesurée	Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	7 cm
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Plafond sous rampants (2ème)	Surface	 observée ou mesurée	124,74 m ²
	Type	 observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui		
Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	30 cm		
Inertie	 observée ou mesurée	Légère		
Plancher sur TP	Surface	 observée ou mesurée	82,85 m ²	
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Dalle béton	
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui	
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	5 cm	
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	41,3 m	
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	82,85 m ²	
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère	
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Terre-plein	
	Surface	 observée ou mesurée	24,4 m ²	
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Dalle béton	
Plancher sur Chaudière	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui	
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	5 cm	
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère	
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Cellier	
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	24,4 m ²	
	Surface Aue	 observée ou mesurée	76,4 m ²	
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Oui	
	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,98 m ²	
Fenêtre Salon x2	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm	
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui	
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel	
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud	
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
	P-Fenêtre Salon	Surface de baies	 observée ou mesurée	3,46 m ²
		Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
		Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,42 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Homogène
Hauteur α	 observée ou mesurée	70 °
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	2,25 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Fenêtre Cuisine (Nord)	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,25 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Fenêtre Cuisine (Est)	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,25 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Fenêtre 1er (Nord) x2	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	4,5 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel	
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes	
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord	
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
Surface de baies	 observée ou mesurée	2,25 m ²	
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm	
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui	
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
Fenêtre 1er (Ouest) x4	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,25 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Fenêtre Chambre n°4	Type menuiserie	 observée ou mesurée
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches		 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints		 observée ou mesurée	Non

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
P-Fenêtre Dressing	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,63 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre Dressing/WC	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,68 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre Palier	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,68 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres sans ouverture possible
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	4,66 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	14 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
Fenêtre de toit (Ouest) x4		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,66 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	14 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
Fenêtre de toit (Est)		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,01 m ²
Fenêtre de toit (Sud)		
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	14 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale ($25^\circ \leq$ Inclinaison $< 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,58 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre lucarne (Sud) Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	2,3 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre lucarne (Est) x4 Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Fenêtre lucarne (Nord)	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,58 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Fenêtre SàM x2	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	4,5 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Fenêtre Salon	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,73 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Porte d'entrée	Type de porte	 observée ou mesurée	Porte précédée d'un SAS
	Surface	 observée ou mesurée	2 m ²
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Plancher sur TP Mur sur extérieur (RDC) - Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher sur TP : ITI Mur sur extérieur (RDC) - Est : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	19,4 m
Linéaire Plancher sur TP Mur sur extérieur (RDC) - Ouest	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher sur TP : ITI Mur sur extérieur (RDC) - Ouest : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	19,4 m
Linéaire Plancher sur TP Mur sur extérieur (RDC) - Nord	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher sur TP : ITI Mur sur extérieur (RDC) - Nord : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,52 m
Linéaire Plancher sur TP Mur sur extérieur (RDC) - Sud	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher sur TP : ITI Mur sur extérieur (RDC) - Sud : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,48 m
Linéaire Mur sur extérieur (RDC) - Est (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,74 m
Linéaire Mur sur extérieur (RDC) - Ouest (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,87 m
Linéaire Mur sur extérieur (RDC) - Est (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,74 m
Linéaire Mur sur extérieur (RDC) - Ouest (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,87 m
Linéaire Fenêtre Sàm x2 Mur sur extérieur (RDC) - Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	12,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Fenêtre Salon Mur sur extérieur (RDC) - Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,64 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre Salon x2 Mur sur extérieur (RDC) - Sud	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire P-Fenêtre Salon Mur sur extérieur (RDC) - Sud	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,47 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre WC Mur sur extérieur (RDC) - Ouest	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre Cellier Mur sur extérieur (RDC) - Nord	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre Cuisine (Nord) Mur sur extérieur (RDC) - Nord	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre Cuisine (Est) Mur sur extérieur (RDC) - Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 1er (Nord) x2 Mur sur extérieur (1er) - Nord	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	12,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 1er (Ouest) x4 Mur sur extérieur (1er) - Nord	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre Chambre n°4 Mur sur extérieur (1er) - Sud	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire P-Fenêtre Dressing Mur sur extérieur (1er) - Sud	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,26 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre Palier Mur sur extérieur (1er) - Ouest	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Porte d'entrée Mur sur extérieur (RDC) - Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Poêle bûche	Type d'installation de chauffage	observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	observée ou mesurée	Poêle bûche
	Surface chauffée	observée ou mesurée	43,81 m ²
	Année d'installation	observée ou mesurée	2016
	Energie utilisée	observée ou mesurée	Bois
	Type de combustible bois	observée ou mesurée	Bûches
	Présence d'une ventouse	observée ou mesurée	Non
	Présence d'une veilleuse	observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	observée ou mesurée	Autres équipements
	Surface chauffée par émetteur	observée ou mesurée	43,81 m ²
	Type de chauffage	observée ou mesurée	Divisé
	Équipement d'intermittence	observée ou mesurée	Absent
	Présence de comptage	observée ou mesurée	Non
	Chaudière condensation	Type d'installation de chauffage	observée ou mesurée
Type générateur		observée ou mesurée	Chaudière condensation
Surface chauffée		observée ou mesurée	181,9 m ²
Année d'installation		observée ou mesurée	2008
Energie utilisée		observée ou mesurée	Gaz
Présence d'une ventouse		observée ou mesurée	Oui
QP0		valeur par défaut	0,4 kW
Pn		document fourni	40 kW
Rpn		valeur par défaut	92,6 %
Rpint		valeur par défaut	98,6 %
Présence d'une veilleuse		observée ou mesurée	Non
Type émetteur		observée ou mesurée	Plancher chauffant Radiateur Radiateur
Surface chauffée par émetteur		observée ou mesurée	Plancher chauffant : 60,59 m ² Radiateur : 45,13 m ² Radiateur : 76,18 m ²
Type de chauffage		observée ou mesurée	Plancher chauffant : Central Radiateur : Central Radiateur : Central
Équipement d'intermittence		observée ou mesurée	Plancher chauffant : Central avec minimum de température Radiateur : Central avec minimum de température Radiateur : Central avec minimum de température
Présence de comptage		observée ou mesurée	Plancher chauffant : Non Radiateur : Non Radiateur : Non
Type générateur		observée ou mesurée	Chaudière condensation
Type production ECS		observée ou mesurée	Individuel
Pièces alimentées contiguës		observée ou mesurée	Non
Production en volume habitable		observée ou mesurée	Non
Volume de stockage	observée ou mesurée	300 L	
Ventilation	Type de ventilation	observée ou mesurée	VMC DF sans échangeur ≤2012
	Année installation	valeur par défaut	2009
	Plusieurs façades exposées	observée ou mesurée	Oui

Fiche technique du logement (suite)

Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.



Référence : BILLAUT 2749 17.10.23

Réalisé par Charles ARROYO

Pour le compte de ARROYO & LAGAHE EXPERTISES

Date de réalisation : 17 octobre 2023 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° 2011-066-0028 du 9 mars 2011, modifié le 18 novembre 2022.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

7 Rue du Colonel Betboy
64530 Pontacq

Référence(s) cadastrale(s):

AC0075, AC0076

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur

BILLAUT



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation	approuvé	26/11/2003	non	non	p.3
Zonage de sismicité : 4 - Moyenne ⁽¹⁾				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible ⁽²⁾				non	-	-
Commune non concernée par la démarche d'étude du risque lié au recul du trait de côte.						

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Non	Aléa Faible
Plan d'Exposition au Bruit ⁽³⁾	Non	-
Basias, Basol, Icpé	Oui	9 sites* à - de 500 mètres

*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R. 1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(3) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	3
Localisation sur cartographie des risques	4
Déclaration de sinistres indemnisés.....	5
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	6
Annexes.....	7

État des Risques et Pollutions

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 17/10/2023

Parcelle(s) : AC0075, AC0076

7 Rue du Colonel Betboy 64530 Pontacq

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** oui non

Les risques naturels pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation Crue torrentielle Remontée de nappe Submersion marine Avalanche

Mouvement de terrain Mvt terrain-Sécheresse Séisme Cyclone Eruption volcanique

Feu de forêt autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** oui non

Les risques miniers pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers Affaissement Effondrement Tassement Emission de gaz

Pollution des sols Pollution des eaux autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRT]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **approuvé** oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **prescrit** oui non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel Effet thermique Effet de surpression Effet toxique Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non

L'immeuble est situé en zone de prescription oui non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location* oui non

*Information à compléter par le vendeur / bailleur, disponible auprès de la Préfecture

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble est situé dans une zone de sismicité classée en : zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5

Très faible Faible Modérée Moyenne Forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une zone à potentiel radon : zone 1 zone 2 zone 3

Faible Faible avec facteur de transfert Significatif

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T (catastrophe naturelle, minière ou technologique)

L'immeuble a donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* oui non

*Information à compléter par le vendeur / bailleur

Information relative à la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui non

Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est situé sur une commune concernée par le recul du trait de côte et listée par décret oui non

L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme : oui, à horizon d'exposition de 0 à 30 ans oui, à horizon d'exposition de 30 à 100 ans non zonage indisponible

L'immeuble est concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui non

L'immeuble est concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser* oui non

*Information à compléter par le vendeur / bailleur

Parties concernées

Vendeur BILLAUT à le

Acquéreur à le

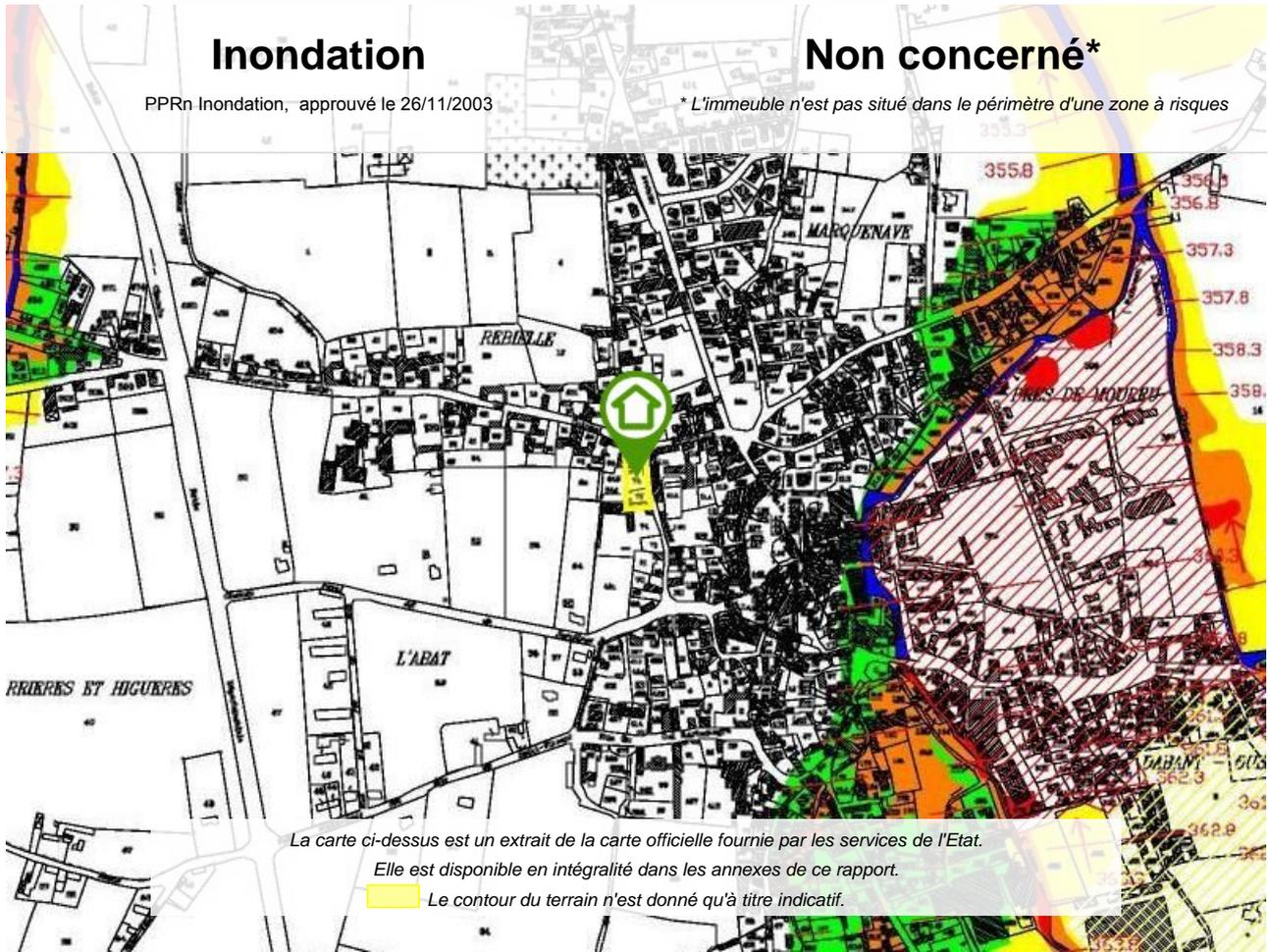
Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Inondation

PPRn Inondation, approuvé le 26/11/2003

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.
Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	09/12/2021	12/12/2021	12/02/2022	<input type="checkbox"/>
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2014	26/01/2014	01/03/2014	<input type="checkbox"/>
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	20/01/2013	20/01/2013	25/05/2013	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par submersion marine	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par submersion marine	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	05/07/1992	06/07/1992	16/01/1993	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/06/1989	31/12/1989	16/09/1990	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	02/12/1982	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : <https://www.georisques.gouv.fr/>

Préfecture : Pau - Pyrénées-Atlantiques
Commune : Pontacq

Adresse de l'immeuble :
7 Rue du Colonel Betboy
Parcelle(s) : AC0075, AC0076
64530 Pontacq
France

Etabli le : _____

Vendeur : _____

BILLAUT

Acquéreur : _____

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par ARROYO & LAGAHE EXPERTISES en date du 17/10/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2011-066-0028 en date du 09/03/2011, modifié le 18/11/2022 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 4, sismicité Moyenne) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8
-

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° 2011-066-0028 du 9 mars 2011, modifié le 18 novembre 2022

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, approuvé le 26/11/2003
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
- Cartographie réglementaire de la sismicité
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

ARRETE PREFECTORAL n° 2011-066-0028

CABINET
SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILES

**ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES
LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET
TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

**Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
Officier de la Légion d'Honneur,**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125.23 à R 125-27 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2005-322-7 du 18 novembre 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de Cabinet ;

ARRETE :

Article 1^{er} : L'obligation prévue au I et II de l'article L125-5 du code de l'environnement s'applique, à compter du 1er mai 2011, dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Chaque dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables dans les mairies concernées ainsi que sur le site internet de la préfecture.

Article 3 : La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

Article 4 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral N° 2005-322-7 du 18 novembre 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, Monsieur le Directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Bayonne, Monsieur le sous-préfet d'Oloron-Sainte-Marie, Mesdames et Messieurs les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à PAU le,

- 9 MARS 2011

Le Préfet,



François-Xavier CECCALDI



COMMUNE DE PONTACQ
PLAN DE PREVENTION
DU RISQUE INONDATION

CARTE REGLEMENTAIRE
 Echelle : 1/5000

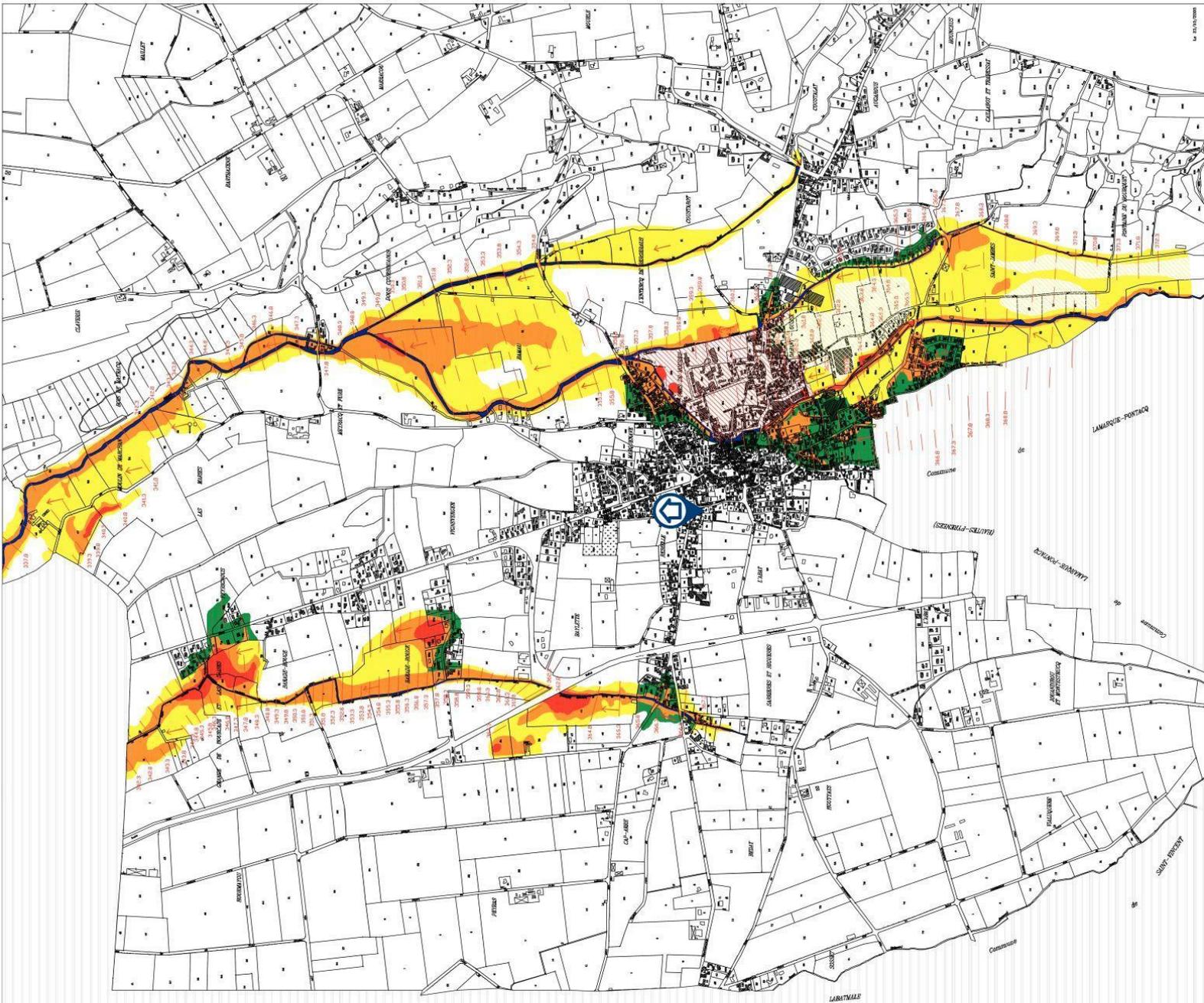
DOSSIER APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL
 LE :



Cité Administrative des Travaux Publics PAU Cedex

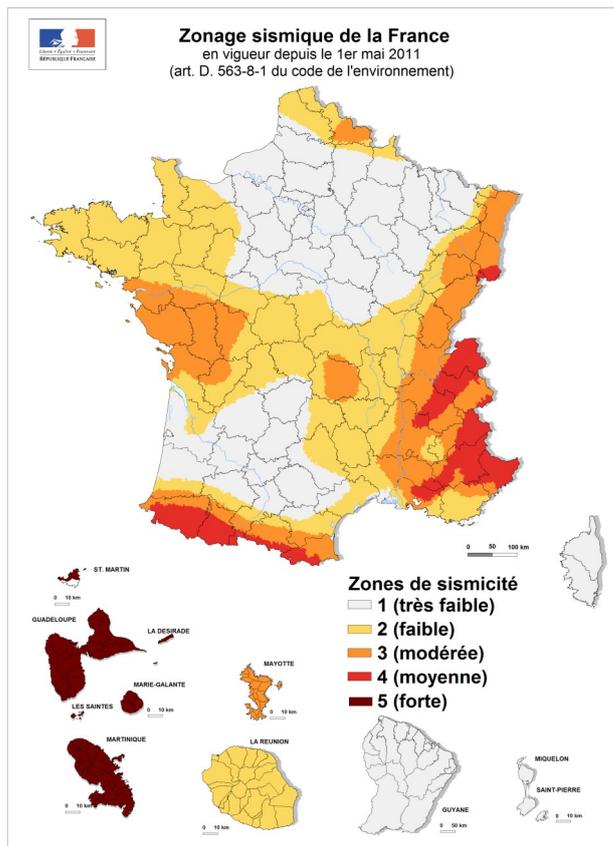
LEGENDE

- ZONE ROUGE** : zones à des risques importants
- ZONE ORANGE** : zones à des risques élevés
- ZONE JAUNE** : zone d'expansion des crues
- ZONE VERTE** : urbanisation possible sous réserve
- ZONE BLEUE** : zones d'expansion des crues susceptibles d'être limitées en cas d'inondation
- ZONE BLANCHE** : zones susceptibles d'être limitées en cas d'inondation
- ZONE BLANCHE** : estimes non submersibles
- Cours d'eau**
- COTE DE REFERENCE en mètre NGF**
- Sens de l'écoulement**



Le zonage sismique sur ma commune

Le zonage sismique de la France:



Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques.

Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition **au risque sismique**.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)**

		1	2	3	4	5
Pour les bâtiments neufs						
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

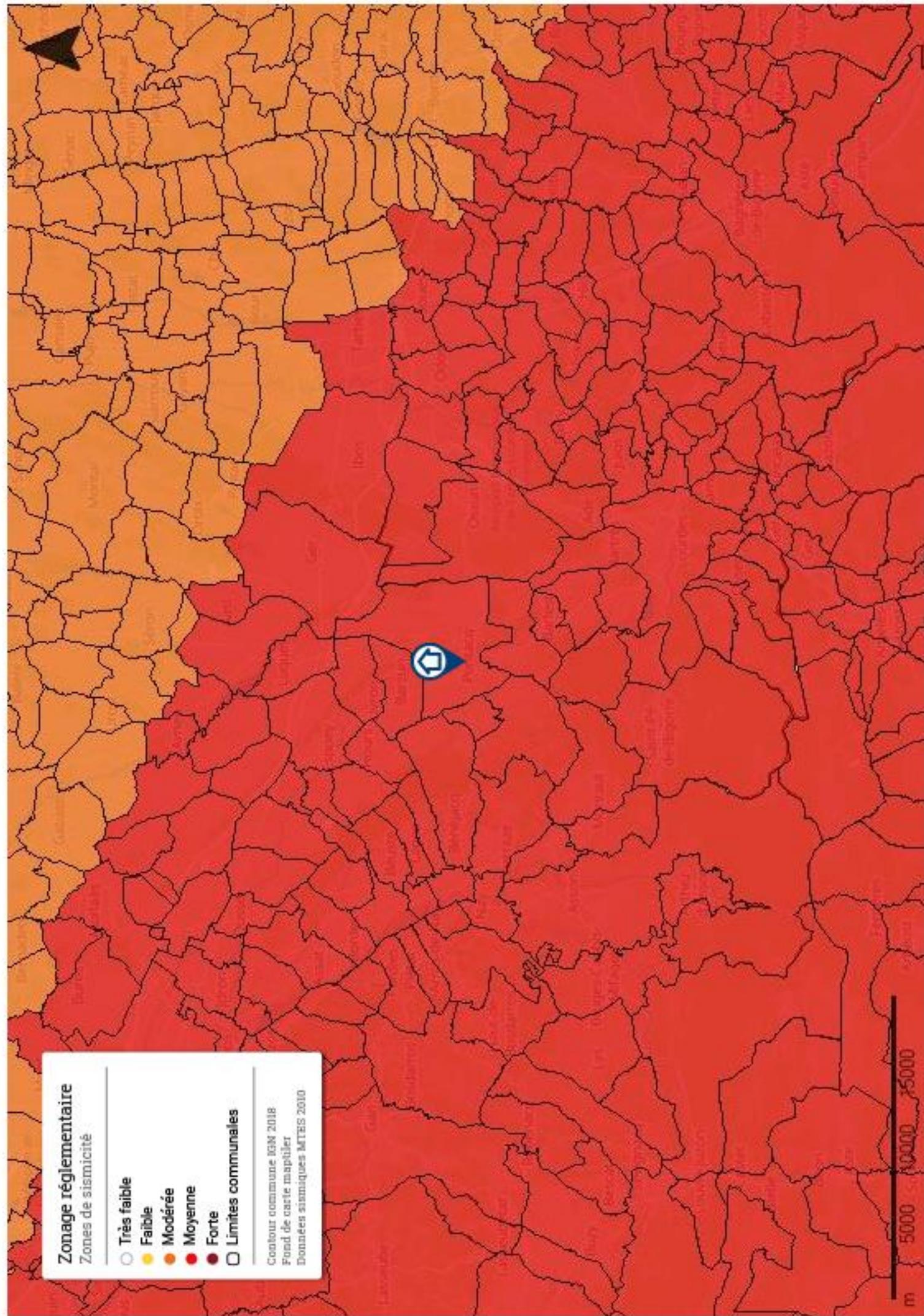
Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

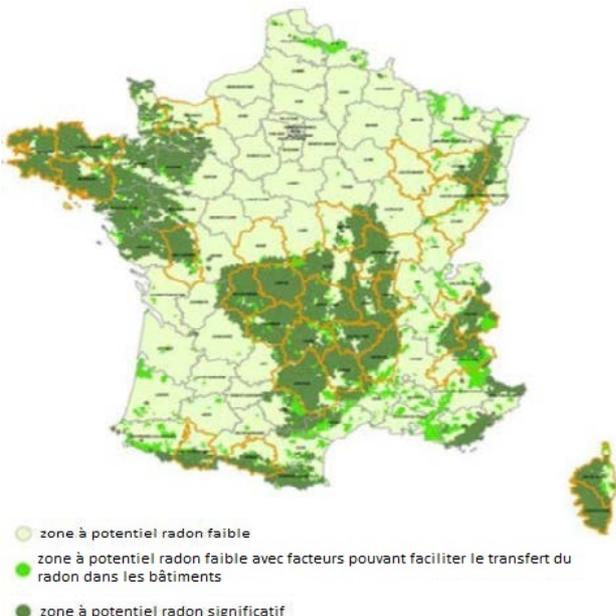
Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>



Le zonage radon sur ma commune

Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



Qu'est-ce que le radon?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE) sur le risque radon

Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : www.georisques.gouv.fr
Ministère de la santé et de la prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>
Au niveau régional :
ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr
DREAL (logement) : <https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres>
Informations sur le radon :
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irsn.fr/radon